

Dossier

« L'affaire Regeni »

Article

La (liberté de) recherche, une question d'intérêt national ?

Daniela Melfa

Université de Catane, Italie

Traduit de l'italien par Béatrice Hibou

CNRS, CERI-Sciences Po

Suivi du document

Commission d'enquête parlementaire sur la mort de Giulio Regeni. Séance n° 9 du 13 mai 2020

Traduit de l'italien par Béatrice Hibou

CNRS, CERI-Sciences Po

Sociétés politiques comparées, 53, janvier-avril 2021

ISSN 2429-1714

Éditeur : Fonds d'analyse des sociétés politiques, FASOPO, Paris | <http://fasopo.org>

Citer l'article et le compte-rendu de la séance du 13 mai 2020 de la commission d'enquête parlementaire : Daniela Melfa, « L'affaire Regeni. La (liberté de) recherche, une question d'intérêt national? », *Sociétés politiques comparées*, 53, janvier/avril 2021, http://www.fasopo.org/sites/default/files/charivaria_n53_2.pdf

Sociétés politiques comparées, 53, janvier/avril 2021



La (liberté de) recherche, une question d'intérêt national ?

Résumé

L'article fait suite à l'audition parlementaire des représentants de la Société (italienne) pour les études sur le Moyen-Orient (SeSaMO) auprès de la Commission d'enquête sur la mort de Giulio Regeni, qui a eu lieu en avril 2020. Après un examen critique des discours dominants sur la recherche menée par Giulio Regeni et sur les responsabilités de la directrice de thèse, l'auteur précise les procédures appliquées par les universités italiennes dans le cas de missions à l'étranger et le degré d'autonomie dont les doctorants bénéficient. L'insécurité montante dans le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, confirmée par plusieurs cas de « prisonniers scientifiques », est ensuite abordée à la lumière des changements géopolitiques post-Guerre froide qui ont contraint l'Italie à réviser sa politique méditerranéenne. Enfin, l'attention est portée sur l'importance du travail de terrain et les manières de surmonter les défis de la recherche dans les zones à risque, un sujet devenu brûlant comme le suggère la hausse du nombre de publications scientifiques sur le sujet.

The (Freedom of) Research, an issue of national interest?

Abstract

The article builds on the parliamentary hearing of representatives of the Italian Society for Middle Eastern Studies (SeSaMO) at the Commission of enquiry for the murder of Giulio Regeni, held in April 2020. After an in-depth analysis of the common narrative on Regeni's research and the responsibility of his supervisor, the author clarifies the Italian academic procedures related to fieldwork abroad and the degree of autonomy of PhD students. Increasing insecurity in the MENA region, attested by several cases of "academic prisoners", is then analysed in the light of the post-1989 geopolitical shift when Italian foreign policy in the Mediterranean had to be reassessed. Finally, emphasis is laid on the importance of fieldwork and fresh literature exploring how to navigate research challenges in areas at risk.

Mots-clés

Liberté académique ; protocoles académiques ; responsabilité civile des encadrants ; (in)sécurité dans la recherche ; travail de terrain ; zones à risque.

Keywords

Academic freedom; academic procedures; areas at risk; fieldwork; (in)security in doing research; supervisors' civil responsibility.

Pour ce deuxième temps de la réflexion collective sur la liberté scientifique, Sociétés politiques comparées porte son regard sur le débat italien qui a émergé à la suite de l'assassinat de Giulio Regeni en Égypte, en janvier 2016. Doctorant à l'Université de Cambridge, ce dernier menait des recherches sur les syndicats ouvriers indépendants. Les interrogations qui ont suivi sa mort n'ont pas seulement évoqué les contraintes grandissantes – et désormais attentatoires à la vie – de la recherche dans des pays autoritaires ou dans des situations de risque. Elles ont également mis en évidence l'incompréhension grandissante du monde non universitaire face aux pratiques de notre métier et à leurs exigences, notamment en matière de terrain et d'indépendance de la recherche comme des chercheurs. L'audition de membres de la SeSaMO, société savante sur le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, par la commission d'enquête parlementaire sur l'affaire Regeni – que nous publions dans sa traduction française à la suite de l'article de Daniela Melfa – fait apparaître les tensions entre monde politique et médias, d'une part, et universitaires, d'autre part.

Le 13 avril 2020, l'audition de la Société pour les études sur le Moyen-Orient (Società per gli Studi sul Medio Oriente - SeSaMO¹) s'est tenue par vidéoconférence devant la Commission d'enquête parlementaire sur la mort de Giulio Regeni². Créée en décembre 2019 à la suite du projet de loi présenté par Sinistra italiana [un parti de gauche] en juin 2016, la commission d'enquête monocamérale, composée de vingt députés, vise, pour reprendre les mots de son président, Erasmo Palazzotto, à reconstituer la vérité politique, et non judiciaire, sur le meurtre de Giulio Regeni³. Les tâches énumérées dans la résolution constitutive sont les suivantes :

- a) recueillir les éléments utiles pour clarifier toutes les responsabilités et les circonstances qui ont conduit à la mort de Giulio Regeni ; b) vérifier les faits, les actes et les conduites par action ou par omission qui ont constitué ou constituent un obstacle, un retard ou une difficulté pour l'établissement juridictionnel des responsabilités liées à la mort de Giulio Regeni⁴.

La série d'auditions⁵ a été inaugurée en décembre 2019 et a réuni des magistrats (Michele Prestipino Giarritta et Sergio Colaiocco), la famille de Giulio Regeni (Paola Deffendi et Claudio Regeni), des fonctionnaires et des ambassadeurs (Elisabetta Belloni, Maurizio Massari, Giampaolo Cantini), des organisations de la société civile (Amnesty International Italia), des universitaires et des experts, ainsi que des responsables gouvernementaux (Enzo Moavero Milanese, Angelino Alfano, Giuseppe Conte, Luigi Di Maio, Lorenzo Guerini, Matteo Renzi). La SeSaMO était représentée par sa présidente actuelle, Monica Ruocco (Université de Naples L'Orientale), son ancienne présidente, Daniela Melfa (Université de Catane), son ancien vice-président, Lorenzo Casini (Université de Messine) et Elisabetta Brighi (Université de Westminster, Londres). Cette convocation faisait suite à la publication – à l'initiative de la SeSaMO, de l'Association pour les études africaines en Italie (ASAI) et de la British Society for Middle Eastern Studies (BRISMES) – de l'ouvrage collectif *Minnena. L'Egitto, l'Europa e la ricerca dopo l'assassinio di Giulio Regeni (Minnena. L'Égypte, l'Europe et la recherche après l'assassinat de Giulio Regeni)* sous la direction de Lorenzo Casini, Daniela Melfa et Paul Starkey et publié par la maison d'édition Mesogea en 2019.

Cette introduction entend présenter les considérations, faites lors de l'audition parlementaire, sur le rôle des sociétés savantes, notamment celles qui concernent le champ des études orientalistes et africanistes, face aux

¹ Créée à Florence en 1995, la SeSaMO qui fait partie du réseau européen EURAMES (European Association for Middle Eastern Studies) réunit les spécialistes de l'Afrique du Nord et du Moyen-Orient. Voir <http://www.sesamoitalia.it/>

² La vidéo et la retranscription sténographique de l'audition sont disponibles sur les liens ci-dessous : https://www.camera.it/leg18/1132?shadow_primapagina=10542 ; <https://www.camera.it/leg18/824?tipo=C&anno=2020&mese=05&giorno=13&view=&commissione=77>.

³ Conférence de presse de Sinistra Italiana demandant une commission d'enquête parlementaire sur la mort de Giulio Regeni, le 14 juin 2016 (<http://www.radioradicale.it/scheda/478451/conferenza-stampa-di-sinistra-italiana-sulla-richiesta-di-una-commissione-parlamentare>).

⁴ Décision de créer une commission d'enquête parlementaire sur la mort de Giulio Regeni, 30 avril 2019 (https://www.camera.it/application/xmanager/projects/leg18/attachments/norme_di_riferimento_commissione/pdfs/000/000/008/01_delibera_istitutiva_30_aprile_2019_FORMATO_PDF.pdf).

⁵ Pour les rapports sténographiques, voir <https://www.camera.it/leg18/202?idCommissione=77&calendario=false>. Les enregistrements des audiences sont disponibles dans les archives de la page d'accueil de la Chambre des Députés et sur le site web www.radioradicale.it. Toutes les auditions mentionnées dans le texte concernent la Commission d'enquête parlementaire sur la mort de Giulio Regeni.

problèmes et aux urgences de notre temps et sur l'importance de la recherche de terrain, même dans des contextes à risque⁶.

RECHERCHE DOCTORALE ET SENS COMMUN

Au cours de l'audition, occasion importante de dialogue entre la communauté scientifique et les institutions politiques, il a été expliqué quelles sont les raisons qui ont poussé la SeSaMO à promouvoir, dans l'exercice biennal 2017-2019, des initiatives scientifiques et de vulgarisation à partir de l'affaire Regeni. Le livre *Minnena. L'Egitto, l'Europa e la ricerca dopo l'assassinio di Giulio Regeni* reprend partiellement les communications présentées lors des journées d'étude « Research for Giulio Regeni / La ricerca per Giulio Regeni », qui se sont tenues à Messine et Catane en mai 2018. La SeSaMO et d'autres sociétés savantes (l'ASAI et la BRISMES) ont estimé qu'il était important de répondre à la vulgate ambiante, au « sens commun », aux jugements approximatifs et dénigrants de la presse et de l'opinion publique sur la figure de Giulio Regeni et, plus généralement, sur l'activité des chercheurs. Nous nous sommes sentis interpellés en tant qu'universitaires, chercheurs, intellectuels et, à ce titre, nous sommes intervenus.

Les voix des journalistes, des politiques, des fonctionnaires et des professionnels se sont élevées à l'unisson selon le schéma récurrent de la construction du sens commun. « Selon la théorie sociologique, écrit Alessandro Dal Lago en se référant aux opinions actuelles sur les migrants, le sens commun consiste en “ce que tout le monde pense”, et acquiert une valeur tautologique de vérité uniquement parce qu'il est “pensé par tout le monde” ». « Le sens commun est une manière d'expliquer les faits et les problèmes qui n'explique rien, mais qui devient populaire, c'est-à-dire commune, parce qu'elle reproduit sans cesse ce que le public “pense” et souhaite donc voir confirmé »⁷. Même si elles sont incohérentes, plus les idées sont répétées, plus elles semblent vraies. Comme le soulignait Antonio Gramsci, le sens commun est approximatif et simplificateur, « il identifie la cause exacte, simple et directe, et ne se laisse pas détourner par l'arzigogolature et l'abstrusité métaphysiques, pseudo-profondes, pseudo-scientifiques, etc.⁸ ». Afin d'éviter les interprétations erronées, il est nécessaire de dévoiler le mode de pensée dominant, de déconstruire les hypothèses considérées comme acquises, c'est-à-dire de passer au crible ces sédiments mentaux acceptés, comme le disait Gramsci, sans bénéfice d'inventaire⁹.

C'est ainsi que Giulio Regeni a été présenté comme l'emblème du jeune chercheur ingénu qui a péché par naïveté, du chercheur « militant » qui a mis son « nez gauchiste » dans les affaires d'un autre pays¹⁰. Selon Elisabetta Belloni, secrétaire générale du ministère des Affaires étrangères et de la coopération internationale, Regeni a mené une activité « invasive » en Égypte, franchissant les lignes rouges imposées par un système juridique différent du nôtre¹¹.

Le débat politique s'est ensuite concentré sur le « régime d'assignation des thèses au sein des universités », comme l'a appelé Guido Germano Pettarin du parti Forza Italia¹², en soulignant les responsabilités des superviseurs et des universités. Le 2 novembre 2017, *La Repubblica* a publié un article, « Omicidio Regeni,

⁶ Ces réflexions résultent d'échanges avec quelques collègues, principalement Lorenzo Casini, spécialiste engagé et rigoureux.

⁷ A. Dal Lago, *Non-persone. L'esclusione dei migranti in una società globale*, Milan : Feltrinelli, 1999, p. 51 et p. 53.

⁸ A. Gramsci, *Quaderni del carcere*, a cura di Valentino Gerratana, Einaudi, Torino 1975, vol. II, Quaderni VI-XI, p. 1334.

⁹ *Ibid.*, p. 1376.

¹⁰ M. Cambria, « 'Non consentiremo che venga calpestata la dignità del nostro paese'. Le reazioni dei lettori al caso Regeni nella stampa italiana e britannica » (« Nous ne permettrons pas que la dignité de notre pays soit bafouée ». Réactions des lecteurs à l'affaire Regeni dans la presse italienne et britannique), in L. Casini, D. Melfa, P. Starkey (dir.), *Minnena. L'Egitto, l'Europa e la ricerca dopo l'assassinio di Giulio Regeni*, Messine : Mesogea, 2019, pp. 202-219.

¹¹ Audition de l'ambassadrice Elisabetta Belloni, secrétaire générale du ministère des Affaires étrangères et de la coopération internationale, compte rendu sténographique, session n° 4, 18 février 2020 (https://www.camera.it/leg18/1058?idLegislatura=18&tipologia=audiz2&sottotipologia=audizione&anno=2020&mese=02&giorno=18&idC ommissione=77&numero=0004&file=indice_stenografico).

¹² Intervention de Guido Germano Pettarin, audition de Paola Deffendi et Claudio Regeni, parents de Giulio Regeni, et de l'avocate Alessandra Ballerini, compte rendu sténographique, session n° 2, 4 février 2020 (https://www.camera.it/leg18/1058?idLegislatura=18&tipologia=audiz2&sottotipologia=audizione&anno=2020&mese=02&giorno=04&idC ommissione=77&numero=0002&file=indice_stenografico).

le bugie di Cambridge sui rischi di Giulio » [Le meurtre de Regeni. Les mensonges de Cambridge sur les risques encourus par Regeni] écrit par Carlo Bonini et Giuliano Foschini. Dans une étrange redistribution des rôles, les coupables du meurtre ont été recherchés à Cambridge et non au Caire, et la responsabilité de l'assassinat attribuée aux manquements de Maha Abdelrahman, la directrice de thèse de Giulio, et non au processus contre-révolutionnaire en cours en Égypte. Si on laisse de côté les appréciations méprisantes à l'encontre de notre collègue de Cambridge – qui « [à en juger par] son curriculum [...] ne peut se targuer d'une expérience académique de longue date ou particulièrement approfondie » - et la qualification impropre de Routledge, « petite maison d'édition », la directrice de thèse de Giulio, Maha Abdelrahman, est désignée comme la « commanditaire »¹³.

Le 18 août 2017, *Il Mattino di Napoli* écrit que « c'est le *college* anglais [donc, l'université de Cambridge] qui a envoyé Giulio au Caire [envoyé à la légère, est-il dit quelques lignes plus loin] avec la tâche de faire une enquête sur les mouvements syndicaux égyptiens ». Le choix d'un sujet brûlant suggère quelque chose de suspect. L'assassinat de Regeni serait une pièce de l'histoire d'espionnage « qui relie en triangle trois points apparemment éloignés : Naples, Londres et Le Caire ». L'hypothèse émise est celle d'une implication des services secrets britanniques et des universitaires soupçonnés, du fait de leur réticence à faire des déclarations à la presse, d'être des « espions [qui] ne peuvent jamais déclarer comment ils ont agi et, surtout, pour le compte de qui¹⁴ ». Le silence de Maha Abdelrahman – que Pif¹⁵ définit comme une pratique d'« omertà » dans le reportage vidéo « De Cambridge à Fiumicello. Pif ramène le vélo de Giulio Regeni », qui a également été récompensé par la *Foreign Press Association* de Londres comme le meilleur reportage en langue étrangère de l'année¹⁶ – serait particulièrement coupable.

La charge d'insinuations a été aggravée par les médias égyptiens selon lesquels Maha Abdelrahman « et Ann Alexander, la seconde encadrante de Regeni, auraient exploité le jeune chercheur pour recueillir des informations pour des parties hostiles à l'étranger ». En d'autres termes, Maha Abdelrahman aurait utilisé Giulio Regeni pour ses activités de militante des Frères musulmans¹⁷. De graves accusations à l'encontre d'une universitaire égyptienne, ayant de la famille en Égypte, exposée donc à de fortes pressions. Paul Starkey écrit que « bien qu'il aille sans dire que le plus grand poids du chagrin est porté [...] par les parents et la famille de Giulio, l'événement a également été traumatisant pour d'autres personnes, plus clairement pour la directrice de thèse de Giulio, et que certaines des attaques contre la professeure Abdelrahman étaient totalement injustifiées¹⁸ ». Pour défendre Maha Abdelrahman, les autorités académiques de Cambridge sont intervenues, comme le vice-chancelier Stephen J. Toope qui a condamné la diffamation injustifiée d'une universitaire méritante¹⁹. Des collègues l'ont également fait à titre individuel, à l'instar de Gilbert Achcar²⁰.

¹³ C. Bonini et G. Foschini, « Omicidio Regeni, le bugie di Cambridge sui rischi di Giulio » [Le meurtre de Regeni, les mensonges de Cambridge sur les risques de Giulio], *La Repubblica*, 2 novembre 2017 (https://www.repubblica.it/esteri/2017/11/02/news/regeni_cambridge-179993364/).

¹⁴ V. Di Giacomo, « Regeni, il mistero del prof napoletano che diede l'allarme » (Regeni, le mystère du professeur napolitain qui a sonné l'alarme), *Il Mattino*, 21 août 2017 (<http://www.agenziaradicale.com/index.php/rassegnaweb/4762-regeni-il-mistero-del-prof-napoletano-che-diede-l-allarme>).

¹⁵ Pif est le pseudonyme de Pierfrancesco Diliberto, le protagoniste du documentaire en question.

¹⁶ G. Foschini, « Regeni, premiato il reportage di Repubblica sulla bici di Giulio a Cambridge » (Regeni, le reportage de *La Repubblica* sur le vélo de Giulio à Cambridge primé), *La Repubblica*, 23 novembre 2020 (https://www.repubblica.it/cronaca/2020/11/23/news/premio_fpa_repubblica_regeni-275521571/). La vidéo est disponible sur <https://video.repubblica.it/dossier/caso-regeni/da-cambridge-a-fiumicello-pif-riporta-a-casa-la-bici-di-giulio-regeni/352747/353317>.

¹⁷ « Egitto: proseguono attacchi stampa governativa contro professoressa Abdel Rahman, tutor di Giulio Regeni », (Égypte : les attaques de la presse gouvernementale se poursuivent contre la professeure Abdel Rahman, directrice de thèse de Giulio Regeni), *Agenzia Nova*, 4 novembre 2017 (<https://www.agenzianova.com/a/0/1692783/2017-11-04/egitto-proseguono-attacchi-stampa-governativa-contro-professoressa-abdel-rahman-tutor-di-giulio-regeni-3/linked>).

¹⁸ P. Starkey, « Le reazioni britanniche al caso Regeni » (Les réactions britanniques à l'affaire Regeni), in L. Casini, D. Melfa, P. Starkey (dir.), *Minnena*, op.cit., pp. 167-201, p. 199.

¹⁹ Déclaration de l'Université sur le décès de Giulio Regeni et les allégations malveillantes faites sur la conduite de la Dr. Maha Abdelrahman, 14 décembre 2020 (<https://www.cam.ac.uk/news/statement-from-the-university-on-the-death-of-giulio-regeni-and-malicious-allegations-made-about-the>).

²⁰ G. Achcar, « Io, insegnante di Giulio e quelle accuse indegne » (Moi, professeur de Giulio et ces accusations indignes), *Il Sole 24 ore*, 27 février 2016 (https://st.ilssole24ore.com/art/mondo/2016-02-27/io-insegnante-giulio-e-quelle-accuse-indegne-100515.shtml?uuid=ACqy6OdC&fbclid=IwAR0IPZMMyaYGr6z1goU0UchN1B17UYoYLC_IWT0IB787iSk_zMKOU-Nk0WSI).

L'impact de ces initiatives pourrait paraître dérisoire si, toujours en décembre 2020, un auditeur de radio n'était intervenu sur Radio 3 en réitérant les arguments habituels :

À mes yeux, Giulio était une sorte d'ange, et pour comprendre ce qu'il s'est passé, il faudrait enquêter sur les professeurs de l'Université de Cambridge car on n'envoie pas un garçon à l'abattoir dans un pays au régime sanguinaire comme celui d'al-Sissi pour faire des recherches sur les syndicats. Là-bas, parler des syndicats équivaut à un blasphème. On pouvait très bien imaginer ce qui allait [arriver] à Giulio Regeni²¹.

Maha Abdelrahman figure toujours dans le box des accusés pour les services qui clôturent l'enquête sur l'enlèvement et le meurtre de Giulio Regeni. Son nom est signalé aux côtés de ceux de Noura Wahby, collègue d'étude de Regeni, et du syndicaliste Mohammed Abdallah, tous deux identifiés par le bureau du procureur de Rome, comme des « pions » du système de « contrôles indirects » de l'Agence nationale de sécurité. Si « les "amis" du Caire » sont accusés de l'avoir « vendu », Maha Abdelrahman serait, elle, responsable de ne pas l'avoir « protégé comme elle aurait dû le faire tout au long de sa recherche » et d'avoir entravé l'activité d'enquête par sa réticence et ses « mensonges systématiques ». La phrase écrite par Abdelrahman dans un courriel – « J'ai envoyé un jeune chercheur à la mort » – est rapportée comme une reconnaissance de sa « légèreté », et donc comme un aveu de culpabilité²². Il n'est donc pas surprenant que sur les réseaux sociaux, y compris universitaires, des appels soient lancés pour que la professeure égyptienne soit appelée à répondre de sa complicité²³.

Dans un climat de discrédit général de la figure de l'intellectuel, les coups ont également frappé les manifestations de solidarité envers Maha Abdelrahman. La « caste des professeurs militants » a été prise pour cible par l'hebdomadaire *Panorama*, qui a révélé les noms et prénoms de quelques-uns des 334 universitaires qui avaient signé une pétition pour défendre leur collègue de Cambridge²⁴. Dans d'autres cas, les universitaires italiens sont présentés comme avoir pris parti par simple opportunisme au bénéfice de leur carrière personnelle :

Nous verrons alors l'arrogance avec laquelle se comportent de nombreux universitaires et chercheurs italiens, qui ne font rien d'autre que de signer des appels en faveur de l'intouchable université de Cambridge et de la professeure Maha Abdelrahman, parce que cela fait bien sur leur CV d'aller y donner une conférence. Tout le monde doit dire du bien de l'université de Cambridge²⁵.

Les articles de presse mentionnés suggèrent que le doctorant est un simple exécutant de ce qui est demandé, assigné, commandé par le directeur de thèse. Presque un laquais au service de ce dernier. Paola Deffendi explique que Giulio n'était pas un étudiant, un journaliste ou un blogueur, mais un chercheur²⁶. Chercheur est le mot clé qui met en exergue les marges d'indépendance, d'autonomie et de liberté du doctorant.

Dans le cadre d'un doctorat, le projet de recherche est proposé par le doctorant et est évalué lors de la sélection des candidatures. Le directeur de thèse, qui n'a pas nécessairement de compétences spécifiques dans le domaine, a pour mission de fournir des conseils, d'encadrer, afin de garantir le respect des normes dans son champ disciplinaire. Les doctorants qui travaillent sur le Moyen-Orient sont souvent insérés, surtout en Italie, dans des programmes de recherche doctorale non spécialisés et supervisés par des directeurs de thèse issus d'autres aires scientifiques et disciplinaires. Le doctorant est le créateur, la personne responsable de sa propre

²¹ Patrick Zaki, *cercando un altro Egitto* (Patrick Zaki, à la recherche d'une autre Égypte), *Tutta la città ne parla* (Toute la ville en parle), 8 décembre 2020 (<https://www.raiplayradio.it/audio/2020/12/TUTTA-LA-CITTAapost-NE-PARLA-c5d06478-29cf-4aff-9a90-2cb344677b59.html>).

²² G. Foschini, « Regeni, i rimorsi e le bugie della prof di Cambridge. "L'ho mandato a morire" » (Regeni, les remords et les mensonges de la professeure de Cambridge. « Je l'ai envoyé à la mort »), *La Repubblica*, 12 décembre 2020 (https://rep.repubblica.it/pwa/generale/2020/12/11/news/regeni_i_rimorsi_e_le_bugie_della_prof_di_cambridge_l_ho_mandato_a_morire_-277997429/). Voir aussi Tg3, 12 décembre 2020 (<http://www.rai.it/dl/RaiTV/programmi/media/ContentItem-9622201b-44ca-48b7-af5e-1d867823cc15-tg3.html#p=0>).

²³ ROARS Return on Academic ReSearch (ROAS retour sur la recherche universitaire) (https://www.facebook.com/groups/222457594480176/permalink/3823105497748683/?comment_id=3827873803938519&reply_comment_id=3828508183875081).

²⁴ F. Biloslavo, « Regeni. La casta dei docenti militanti » (Regeni. La caste des enseignants militants), *Panorama*, 14 décembre 2017, pp. 10-11.

²⁵ Intervention d'Alessandra Ballerini, audition de Paola Deffendi et Claudio Regeni, op.cit.

²⁶ Intervention de Paola Deffendi, audition de Paola Deffendi et Claudio Regeni, op.cit.

recherche et deviendra un producteur de connaissances et un spécialiste dans le domaine d'étude choisi. Le travail de terrain est mené à discrétion, et c'est le doctorant qui, à partir des premiers contacts suggérés par le superviseur, identifie les interlocuteurs sur place et construit les réseaux utiles à l'avancement de sa recherche. On ne peut en aucun cas endosser l'« idée de recherche irresponsable », comme cela a été suggéré par certains :

Très honnêtement, je suis désolée d'avoir entendu dans vos propos une idée de recherche libre qui signifie une idée de recherche irresponsable. C'est-à-dire que la responsabilité incombe entièrement au doctorant, qui décide de ce qu'il doit faire, du type d'initiatives à prendre, du type de personnes à contacter. Dès lors, on ne comprend pas exactement en quoi consiste le lien entre le corps enseignant et les étudiants. S'agit-il d'un lien qui guide l'étudiant, qui l'oriente, lui donne la direction, qui le fait grandir²⁷ ?

En Italie, le travail du directeur de thèse n'est pas réglementé par des protocoles ou des directives, mais résulte d'une pratique établie. En général, les missions de recherche des doctorants sont autorisées par le conseil des enseignants ou par le directeur du département. Bien qu'il n'existe pas d'évaluation officielle des risques, il est d'usage en Italie de consulter le site web *Viaggiare sicuri* (voyager en sécurité) de la cellule de crise du ministère des Affaires étrangères, qui indique les « zones de prudence particulière ». En France, les informations fournies par le ministère des Affaires étrangères sont déterminantes, car les missions ne sont pas autorisées dans les zones rouges (formellement déconseillées), tandis que dans les zones orange (déconseillées sauf raison impérative) et jaunes (vigilance renforcée), il est recommandé de maintenir un niveau de vigilance élevé²⁸. Outre les avertissements ministériels, qui s'adressent principalement aux voyageurs à des fins touristiques ou professionnelles, les chercheurs obtiennent des informations auprès d'universitaires ayant une expérience de première main, de rapports actualisés et de la presse locale²⁹.

L'absence de procédure codifiée pour garantir la sécurité des chercheurs a sonné comme un signal d'alarme pour la classe politique. La députée du Parti Démocrate Lia Quartapelle Procopio, au moment de la libération de la coopérante Silvia Romano, a invoqué la responsabilité civile des encadrants :

Dans les universités où sont dispensés des cours sur la coopération au développement ou effectués des recherches sur le terrain, la question de la sécurité doit devenir une partie obligatoire du programme d'études et de la préparation avant d'effectuer des recherches de terrain.

Ceux qui envoient des personnes dans des contextes à risque doivent être légalement responsables de leur sécurité. Paradoxalement [...] les ONG qui envoient des employés en sont responsables en tant qu'employeurs, alors que les universités qui ont des étudiants qui font leur thèse dans des pays en développement, les associations qui comptent sur des volontaires à divers titres, les journaux qui publient des articles indépendants ne le sont pas. Mais ils doivent le devenir³⁰.

Si la question de la responsabilité des institutions universitaires de référence n'est nullement sous-estimée par la communauté scientifique, les solutions avancées concernent la formation et l'accompagnement dans les différentes phases de la recherche. La reconnaissance d'un « devoir de protection » (*duty of care*)³¹ n'est toutefois pas synonyme de bureaucratisation ou de légalisation des processus. Dans le contexte anglo-saxon, il est reconnu que la création de comités de surveillance et la demande d'assurance voyage ont rendu plus difficile la recherche sur les terrains dits risqués³². La responsabilité civile de l'encadrant, ainsi que les

²⁷ Intervention de Lia Quartapelle Procopio, audition de Monica Ruocco, Elisabetta Brighi, Lorenzo Casini et Daniela Melfa, compte rendu sténographique, séance n° 9, 13 mai 2020. (https://www.camera.it/leg18/1058?idLegislatura=18&tipologia=audiz2&sottotipologia=audizione&anno=2020&mese=05&giorno=13&idCommissione=77&numero=0009&file=indice_stenografico#stenograficoCommissione.tit00020.int00020).

²⁸ Intervention de Francesco Corrales à la table ronde « Liberté des recherches à risque : réflexions à la suite du meurtre de Giulio Regeni », IV^e Conférence ASAI, Université de Catane, 22-24 septembre 2016 (<https://www.youtube.com/watch?v=K-TKdYSSP0U>).

²⁹ M. Glasius, M. de Lange, J. Bartman, E. Dalmaso, A. Lv, A. Del Sordi, M. Michaelsen, K. Ruijgrok, *Research, Ethics and Risk in the Authoritarian Field*, Londres, Palgrave Macmillan, 2017, p. 27.

³⁰ L. Quartapelle, « La sicurezza è una cosa seria, ora regole precise per le Ong » (La sécurité est un sujet sérieux, maintenant des règles précises pour les ONG), *Vita*, 13 mai 2020 (<http://www.vita.it/it/article/2020/05/13/la-sicurezza-e-una-cosa-seria-ora-regole-precise-per-le-ong/155464/>).

³¹ J.J. Grimm, K. Koehler, E.M. Lust, I. Saliba, I. Schierenbeck, *Safer Field Research in the Social Sciences. A Guide to Human and Digital Security in Hostile Environments*, Los Angeles/London/New Delhi/Singapore/Washington DC, Melbourne: SAGE, 2020, pp. 130-132.

³² « [...] access to the field was being made more difficult by ethics committees and by the requirements of travel insurance » (l'accès au terrain était rendu plus difficile par les comités d'éthique et par les exigences des assurances voyage) (Y. Suleiman, P. Anderson, « 'Conducting Fieldwork in the Middle East': Report of a Workshop held at the University of Edinburgh on 12 February 2007 » (Conduire un travail de

formalités bureaucratiques, risquent d'enserrer le travail du chercheur dans les mailles de pratiques qui ne sont pas nécessairement plus efficaces en termes de sécurité. En outre, l'uniformisation des procédures risque d'exclure des domaines et des sujets considérés comme sensibles, au détriment de la liberté de choix et de connaissance.

RECHERCHE SUR LE MOYEN-ORIENT ET POLITIQUE ETRANGERE ITALIENNE

Ce ne sont pas seulement la directrice de thèse, Maha Abdelrahman, et la communauté universitaire qui ont été accusés, mais également la méthodologie de recherche suivie par Giulio Regeni, la « recherche participative ». On ne peut être que d'accord sur la nécessité de prendre des précautions pour éviter de mettre sa vie en danger ; mais la recherche ne peut pas s'arrêter dès qu'elle se confronte à des situations de crise. Les exemples illustres ne manquent pas dans ce sens. Le politologue français Olivier Roy a effectué des recherches sur le terrain en Afghanistan au moment de l'invasion soviétique, en 1979³³. Le sociologue Pierre Bourdieu a effectué des recherches en Algérie pendant la guerre de libération (1954-1962), nous laissant des clichés photographiques très précieux³⁴. Michel Foucault était à Tunis lors des manifestations de mars 1968 ce qui lui a permis de dire : « [é]tant donné ma position de professeur, étant français, j'étais, d'une certaine façon, protégé vis-à-vis des autorités locales, ce qui me permit de réaliser facilement une série d'actions³⁵ ». L'historien Omar Carlier raconte qu'en Algérie, dans les années 1970, les chercheurs étrangers bénéficiaient d'une sorte d'immunité ou de protection (« [o]n travaillait dans le contexte des franchises universitaires³⁶ »). Pendant des décennies, des chercheurs italiens sont également allés faire des recherches dans la Syrie d'Hafez el-Assad ou dans l'Irak de Saddam Hussein, des régimes certes brutaux, mais où il n'y avait pas de cas comme celui de Giulio Regeni. Tout au plus risquait-on d'être expulsés ou mis à la disposition des autorités, comme le dit encore Omar Carlier³⁷. Aujourd'hui, à en juger par le nombre de ceux que l'on appelle désormais les « prisonniers scientifiques », cette « zone franche » ne semble plus être reconnue au Moyen-Orient.

En Iran, l'universitaire britannico-australienne Kylie Moore-Gilbert, de l'université de Melbourne, a été arrêtée en septembre 2018 et condamnée, après un procès à huis clos, à dix ans de prison pour espionnage ; elle n'a été libérée en novembre 2020 qu'en échange de trois Iraniens détenus en Thaïlande. Comme le rapporte *The Guardian*, « les recherches de Mme Moore-Gilbert l'ont amenée à s'intéresser à des domaines qui pourraient être perçus [...] comme sensibles ». À l'en croire, les sujets de recherche considérés comme « sensibles » concernent les mouvements de protestation au Bahreïn et les relations du régime iranien avec la communauté chiite des pays du Golfe³⁸. Toujours en Iran, le sociologue français Roland Marchal et l'anthropologue franco-iranienne Fariba Adelkhah, tous deux chercheurs au Centre de recherches internationales (CERI) de Sciences Po à Paris, ont été arrêtés le 5 juin 2019. Alors que Roland Marchal a été libéré le 20 mars 2020 à la suite d'un échange avec un ingénieur iranien arrêté en France, Fariba Adelkhah a été condamnée à cinq ans de prison pour « atteinte à la sécurité nationale » et « propagande contre le

terrain au Moyen-Orient : Rapport d'un atelier organisé à l'Université d'Edimbourg le 12 février 2007), *British Journal of Middle Eastern Studies*, vol. 35, n° 2, 2008, pp. 151-171, p. 160.

³³ Olivier Roy, *The political Imagination of Islam* (L'imaginaire politique de l'Islam), 16 avril 2002, Conversations with History, Series Host Harry Kreisler (<https://www.youtube.com/watch?v=mqlaNfdKURo>).

³⁴ P. Bourdieu, *In Algeria. Immagini dello sradicamento* (En Algérie. Images de déracinement), sous la direction de F. Schultheis, C. Frisinghelli, A. Rapini, Rome : Carocci, 2012.

³⁵ D. Trombadori, « Entretien avec Michel Foucault », in H. Abdessamad (dir.), *Soixante-huit en Tunisie. Le mythe et le patrimoine*, Tunis : Mots passants, 2019, pp. 156-162, p. 157.

³⁶ « Un entretien autour de Fanny Colonna avec Omar Carlier », in I. Grangaud, L. Le Pape, D. Melfa, A. Messaoudi (dir.), *Fanny Colonna. Le sens du collectif et l'attention au singulier. Quêtes, enquêtes, chemins et rencontres*, Numéro spécial de *Ibla*, 2018, vol. 81, n° 221, pp. 147-175, p. 157.

³⁷ « Le pire que je risquais c'était d'être remis à disposition, d'être expulsé », Ibid.

³⁸ B. Doherty, « 'She's not a spy': friends shocked over academic Dr Kylie Moore-Gilbert's jailing in Iran » (« Elle n'est pas un espion » : les amis choqués par l'emprisonnement en Iran de Kylie Moore-Gilbert), *The Guardian*, 16 septembre 2019 (<https://www.theguardian.com/world/2019/sep/17/shes-not-a-spy-friends-shocked-over-academic-dr-kylie-moore-gilberts-jailing-in-iran>).

régime »³⁹. Les interrogatoires subis par les deux chercheurs français, axés sur les publications, les séminaires et les contacts professionnels, confirment que c'est l'activité de recherche qui est mise en accusation⁴⁰.

En Égypte, l'activité de recherche est dans un « état tragique⁴¹ » malgré la protection accordée par la Constitution de 2014 à la liberté de la recherche scientifique (article 23)⁴² et les objectifs fixés dans le programme Vision 2030 de l'Égypte établi en 2016 en termes de promotion de la connaissance, de l'innovation et de la recherche scientifique⁴³. Le 10 février 2016, l'exécutif de la Middle East Studies Association (MESA) a publié un avis visant à alerter les universitaires, de tous niveaux et de toutes disciplines, « sur une escalade aiguë dans la nature des menaces qui pèsent sur ceux qui étudient et mènent des recherches en Égypte ». Les menaces – poursuit-il – proviennent d'organismes officiels chargés de garantir « un environnement sûr pour l'étude et la recherche »⁴⁴. Selon la MESA, ces violations comprennent le refus d'entrer dans le pays, la perturbation dans le travail des universitaires et des chercheurs, l'ingérence dans la gestion des universités, le renvoi d'enseignants, l'expulsion d'étudiants et même la condamnation à mort d'universitaires. Dans le collimateur du régime se trouvent à la fois des chercheurs étrangers, comme Walid al-Shobaky, doctorant à l'université de Washington, qui a été arrêté pendant six mois en 2018 alors qu'il effectuait des recherches sur le terrain au Caire pour une thèse sur l'indépendance du pouvoir judiciaire, et des universitaires égyptiens, comme les politologues Emad El-Din Shahin⁴⁵, Amr Hamzawy et Saif Eddin Abdel Fattah, qui ont été contraints de fuir à l'étranger⁴⁶. Le dernier en date est Patrick Zaki, étudiant de maîtrise en étude de genre de l'université de Bologne et militant de l'ONG Egyptian Initiative for Personal Rights, qui a été arrêté au Caire pour propagande subversive et terrorisme lors d'un retour temporaire au pays ; le cas a soulevé un tollé en Italie où une campagne pour la naturalisation de Zaki a été lancée. On assiste là à un véritable revirement par rapport à l'époque où les exilés du Risorgimento italien ou, un peu plus tard, l'opposition intellectuelle ottomane au régime d'Abdulhamid II (1876-1908) trouvaient refuge en Égypte⁴⁷.

Que s'est-il passé ? Ce qui a changé, ce n'est pas la méthode de travail ou le professionnalisme des chercheurs, qui étaient déjà à l'époque étiquetés, et délégitimés, comme « militants de gauche »⁴⁸. Ce qui a changé, c'est, d'une part, la perception de la recherche comme une menace pour les régimes autoritaires et, d'autre part, la situation géopolitique internationale, qui est devenue plus instable et imprévisible avec la fin de la Guerre froide. Dans ce contexte, les puissances européennes apparaissent plus hésitantes et vulnérables, manquant de l'autorité nécessaire pour exercer une pression morale. La position de l'Italie dans la zone méditerranéenne est emblématique, en particulier, dans ses relations bilatérales avec l'Égypte.

Depuis l'après-guerre, l'Italie a tenté d'acquérir une marge de manœuvre en Méditerranée, même si c'est dans les limites des cercles atlantiste et européen dans lesquels elle évoluait en tant que pays membre de

³⁹ Voir le site du comité de soutien : <https://faribaroland.hypotheses.org>.

⁴⁰ J.-F. Bayart, « Le sens du combat de Fariba Adelkhah, prisonnière scientifique en Iran », *Mediapart*, 18 mai 2020, <https://blogs.mediapart.fr/jean-francois-bayart/blog/180520/le-sens-du-combat-de-fariba-adelkhah-prisonniere-scientifique-en-iran>.

⁴¹ K. Fahmy, « The Death of Giulio Regeni and the Tragic State of Academic Research in Egypt » (La mort de Giulio Regeni et l'état tragique de la recherche universitaire en Égypte), *Huffpost*, 9 février 2017 (https://www.huffpost.com/entry/the-death-of-giulio-regeni_b_9196124?guccounter=1&guce_referrer=aHR0cHM6Ly93d3cuZ29vZ2x1LmNvbS8&guce_referrer_sig=AQAAANjyDt_FtN6S0Sg_br2FkFi06JzShRbBYmSqUTrFefkn2sC238Sta7lxM00P1tdVgPWQIeiMw7kCPiqYNpm7A3qtHanVLNnwfm5QYHPmB1lvDuqZX-VGJ5HSPSYAMT916Jbpu7AmXIJ_phRyCd_jwQC2fPOxSSCcutp8YMIMHyLRUy).

⁴² Voir https://www.constituteproject.org/constitution/Egypt_2014.pdf.

⁴³ A. Austin Holmes, *Egypt's Lost Academic Freedom* (La liberté académique perdue en Égypte) 24 janvier 2019 (<https://carnegie-mec.org/sada/78210?lang=en>).

⁴⁴ *Security Alert for Study and Research in Egypt* (Alerte sécuritaire pour les études et la recherche en Égypte), 10 février 2016 (<https://mesana.org/advocacy/letters-from-the-board/2016/02/10/security-alert-for-study-and-research-in-egypt>).

⁴⁵ Emad El-Din Shahin, « Sentenced to Death in Egypt » (Condamné à mort en Égypte), *The Atlantic*, 19 mai 2015, (<https://www.theatlantic.com/international/archive/2015/05/death-sentence-egypt-emad-shahin/393590/>).

⁴⁶ Sur Amr Hamzawy et Saif Eddin Abdel Fattah, voir A. Meringolo Scarfoglio, *Fuga dall'Egitto. Inchiesta sulla diaspora del dopo-golpe* (Échapper à l'Égypte. Enquête sur la diaspora post-coup d'État), Formigine (Modena) : Infinito edizioni, 2019, pp. 49-56 et pp. 145-149.

⁴⁷ E. Michel, *Esuli italiani in Egitto (1815-1861)* (Exilés italiens en Égypte), Pise : Domus Mazziniana, 1958. C.V. Findley, *Turkey, Islam, Nationalism, and Modernity: A History*, New Haven: Yale University Press, 2010, p. 137.

⁴⁸ *Un entretien autour de Fanny Colonna avec Omar Carlier*, op.cit., p. 157.

l'OTAN et de la Communauté européenne⁴⁹. Le conflit qui a éclaté entre l'Égypte et l'Angleterre en octobre 1951, à la suite de la décision du Caire de dénoncer l'accord militaire de 1936, a offert à l'Italie la première occasion de « se présenter comme protagoniste sur l'échiquier méditerranéen et moyen-oriental⁵⁰ » et de « se proposer comme intermédiaire entre le monde arabe et l'Occident⁵¹ ».

Dans les années 1950, Amintore Fanfani, alors secrétaire de la Démocratie chrétienne (1954-1959), puis Premier ministre et ministre des Affaires étrangères (1958-1959)⁵², s'était engagé pour donner un rôle stratégique à l'Italie en Méditerranée dans le cadre de ce qu'on appelle le « néo-atlantisme ». La voie du dialogue avec les pays arabes, dont Giorgio La Pira fut l'un des illustres défenseurs, fut suivie dès la crise de Suez en 1956, lorsque Fanfani lança des initiatives de médiation entre l'Égypte et les États-Unis en vue d'une solution négociée qui reconnaissait la souveraineté égyptienne sur le canal de Suez en échange de garanties sur sa navigabilité. Bien que le recours à l'action armée ait prévalu avec l'agression de la France, de la Grande-Bretagne et d'Israël, le leader politique italien fit preuve d'initiative et de détermination⁵³. Fanfani, « ministre catalogué comme pro-arabe⁵⁴ » effectua un voyage en Égypte en janvier 1959 (sans tenir compte du mécontentement des Français)⁵⁵ et un autre en Tunisie en 1962 dans l'intention de défendre les intérêts des communautés italiennes qui y résidaient, qui étaient pénalisées comme les autres étrangers résidents par les politiques nationalistes⁵⁶, et surtout dans celle d'intensifier les relations économiques et culturelles avec les deux pays.

Dans les années 1960 et 1970, Aldo Moro, « l'un des dirigeants italiens les plus experts et les plus polyvalents en matière de politique internationale⁵⁷ », joua un rôle de premier plan dans la politique étrangère. Secrétaire national des Chrétiens-démocrates de 1959 à 1964, ainsi que - à plusieurs reprises - Premier ministre (1963-1968 ; 1974-1976) et ministre des Affaires étrangères (1969-1972 ; 1973-1974), Aldo Moro se distingua par une politique pro-arabe active au Moyen-Orient. Il promut une série d'accords bilatéraux et multilatéraux avec les pays arabes, contribuant au renforcement d'une politique européenne commune en Méditerranée qui trouva une expression plus organique dans le projet de dialogue euro-arabe⁵⁸ après la guerre du Kippour de 1973. Les intérêts économiques et les besoins énergétiques inspirèrent la coopération de l'Italie avec la Libye, l'Iran et l'Algérie. Partisan de la pacification, notamment par la réduction du commerce des armes dans la région⁵⁹, Moro s'intéressa aussi à la question des réfugiés palestiniens et proposa la reconnaissance d'un État palestinien.

À l'époque du gouvernement Craxi (1983-1987), l'Italie mena une politique moyen-orientale fondée sur l'autonomie et le dynamisme, toujours dans le cadre de l'Alliance atlantique. Le gouvernement soutint le leadership d'Arafat – abandonnant les positions historiques pro-israéliennes du Parti socialiste italien – et œuvra pour une solution négociée au conflit israélo-arabe⁶⁰. Le gouvernement italien entendait poursuivre

⁴⁹ G. Calchi Novati, « Mediterraneo e questione araba nella politica estera italiana » (La Méditerranée et la question arabe dans la politique étrangère italienne), in *Storia dell'Italia repubblicana. La trasformazione dell'Italia. Sviluppo e squilibri* (Histoire de l'Italie républicaine. La transformation de l'Italie. Développement et déséquilibres), vol. II, t. 1, Turin : Einaudi, 1995, pp. 195-263, p. 254.

⁵⁰ Ibid., p. 209.

⁵¹ Ibid., p. 210.

⁵² Fanfani a occupé le poste de Premier ministre en 1954, 1958-1959, 1960-1963, 1982-1983, 1987.

⁵³ L. Riccardi, « Tra Stati Uniti ed Egitto: Fanfani e la crisi di Suez » (Entre les États-Unis et l'Égypte : Fanfani et la crise de Suez), *Nuova storia contemporanea*, n° 6, 2009, pp. 81-98.

⁵⁴ G. Calchi Novati, « Mediterraneo e questione araba nella politica estera italiana », op.cit., p. 228.

⁵⁵ Sur la visite de Fanfani en Égypte et sur les réactions de la presse étrangère, voir A. Melcangi, « La collettività italiana nell'Egitto di Gamal 'Abd al-Nasser. Alcune note a proposito dei documenti diplomatici italiani sulla visita di Fanfani al Cairo » (La communauté italienne dans l'Égypte de Gamal Abd el-Nasser. Quelques notes sur les documents diplomatiques italiens relatifs à la visite de Fanfani au Caire), in D. Melfa, D. Bond (dir.), *Europei in Africa mediterranea* (Européens en Afrique méditerranéenne), numéro spéciale de *Polo Sud. Semestrare di studi storici*, a. II, n° 3, décembre 2013, p. 55-79.

⁵⁶ J. Gelvin, *The Modern Middle East. A History*, New York-Oxford : Oxford University Press, 2011, p. 250.

⁵⁷ L. Monzali, « Aldo Moro e la politica estera italiana (1963-1978) » (Aldo Moro et la politique extérieure italienne), in F. Imperato, R. Milano, L. Monzali (dir.), *Fra diplomazia e petrolio. Aldo Moro e la politica italiana in Medio Oriente (1963-1978)* (Entre diplomatie et pétrole. Aldo Moro et la politique italienne au Moyen-Orient), Bari : Cacucci Editore, 2018, pp. 9-45, p. 41.

⁵⁸ G. Calchi Novati, « Mediterraneo e questione araba nella politica estera italiana », op. cit., p. 243.

⁵⁹ L. Monzali, « Aldo Moro e la politica estera italiana (1963-1978) », op. cit. p. 26.

⁶⁰ M. Gerlini, « Il caso 'Achille Lauro' e le sue conseguenze » (L'affaire Achille Lauro et ses conséquences), in E. Di Nolfo (dir.), *La politica estera italiana negli anni ottanta* (La politique étrangère italienne dans les années 1980), Venise : Marsilio, 2007, pp. 99-114, pp. 100-105.

« l'affirmation de l'Italie en tant que puissance moyenne⁶¹ » au milieu des années 1980. Face au raid israélien contre le quartier général de l'OLP à Hammam Chott en Tunisie le 1er octobre 1985, « Craxi déclara qu'il s'agissait là d'un acte indigne d'un pays civilisé⁶² ». Quelques jours plus tard, le détournement du bateau de croisière Achille Lauro provoqua une détérioration des relations avec les États-Unis à la suite du refus du Premier ministre Bettino Craxi de livrer à la justice américaine les preneurs d'otage palestiniens du bateau qui avaient atterri sur la base militaire de Sigonella. De nouveau, en 1986, Craxi tenta de déjouer le bombardement américain de la Libye en prévenant Kadhafi.

Lors du passage du système bipolaire au « nouvel ordre mondial », la politique étrangère italienne a été soumise à « un stress inconnu jusqu'alors » car, en l'absence des repères de la Guerre froide, une révision a été imposée à « toute la structure de notre participation au système international⁶³ ». La politique « œcuménique et progressiste » du « pacificateur volontaire » ou du « marieur honnête », comme l'a défini Sergio Romano, a été possible dans un contexte international d'impasse entre les blocs qui a empêché l'escalade d'une guerre⁶⁴. Mais la politique étrangère italienne est alors entrée dans une phase de crise et l'intervention dans la première guerre du Golfe a clairement marqué la rupture des bonnes relations (*feeling*) avec les pays arabes⁶⁵.

Les hésitations et les incohérences de la politique étrangère italienne apparaissent dans les relations avec l'Égypte d'al-Sissi, marquées par un excès de condescendance. Après le rappel de l'ambassadeur Maurizio Massari en 2016, remplacé en 2017 par Giampaolo Cantini, les visites officielles en Égypte, suspendues, ont repris dès 2018, les exportations d'armes ont redémarré en 2018⁶⁶ et l'Italie a procédé à une normalisation partielle de ses relations avec l'Égypte : « Nos relations bilatérales ne pourront pas développer leur plein potentiel tant que toute la lumière ne sera pas faite sur le meurtre barbare de Giulio et que les auteurs ne seront pas traduits en justice », a déclaré l'ancien Premier ministre Giuseppe Conte lors de l'audition du 18 juin 2020⁶⁷. La conviction sous-jacente à ce choix – réitérée par l'ancien ministre des Affaires étrangères et de la coopération internationale, Luigi Di Maio⁶⁸ – est que l'intensification du dialogue avec l'Égypte renforcera la capacité de l'Italie à exercer des pressions.

La ligne prudente du gouvernement n'a pas semblé convaincante aux yeux de cette même majorité, à tel point que la Chambre des députés a suspendu ses relations avec le parlement égyptien, comme l'a annoncé Roberto Fico à la fin du mois de novembre 2018. La stratégie du gouvernement est discutable dans la mesure où la normalisation laisse de côté des aspects mineurs, alors que – comme l'a noté Lia Quartapelle Procopio – les relations avec l'Égypte aboutissent à la plénitude de leur potentiel à différents niveaux : politique étrangère, coopération culturelle, secteur énergétique, flux touristiques et commerce des armes⁶⁹. Ce qui est dénoncé, c'est avant tout la vente d'armes, notamment d'armes légères pouvant être utilisées pour réprimer les manifestations de rue, à un régime comparable à la dictature de Pinochet⁷⁰. L'exportation d'armements

⁶¹ G. Calchi Novati, « Mediterraneo e questione araba nella politica estera italiana », op. cit., p. 237.

⁶² M. Gerlini, « Il caso 'Achille Lauro' e le sue conseguenze », op. cit., p. 105.

⁶³ G. Calchi Novati, *Mediterraneo e questione araba*, op. cit., p. 263.

⁶⁴ S. Romano, « Come è morta la politica estera italiana » (Comment la politique étrangère italienne est morte), *Il Mulino*, n° 4, 1992, pp. 714-720, pp. 718-719.

⁶⁵ G. Calchi Novati, *Mediterraneo e questione araba*, op. cit., p. 263.

⁶⁶ Intervention d'Erasmus Palazzotto, audition du ministre des Affaires étrangères et de la coopération internationale, Luigi Di Maio, séance n° 13, 16 juillet 2020 (https://www.camera.it/leg18/1132?shadow_primapagina=10918
https://www.camera.it/leg18/1058?idLegislatura=18&tipologia=audiz2&sottotipologia=audizione&anno=2020&mese=07&giorno=16&idCommissione=77&numero=0013&file=indice_stenografico).

⁶⁷ Audition du président du Conseil des ministres, Giuseppe Conte, séance n° 11, 18 juin 2020

(https://www.camera.it/leg18/1058?idLegislatura=18&tipologia=audiz2&sottotipologia=audizione&anno=2020&mese=06&giorno=18&idCommissione=77&numero=0011&file=indice_stenografico).

⁶⁸ Audition du ministre des Affaires étrangères et de la coopération internationale, Luigi Di Maio, cit.

⁶⁹ Intervention de Lia Quartapelle Procopio, audition du président du Conseil des ministres, Giuseppe Conte, cit.

⁷⁰ Entretien avec Erasmo Palazzotto sur la demande de Sinistra Italiana d'une commission d'enquête parlementaire sur la mort de Giulio Regeni et le massacre dans le club gay d'Orlando en Floride, 14 juin 2016, (<http://www.radioradicale.it/scheda/478450/intervista-ad-erasmo-palazzotto-sulla-richiesta-di-sinistra-italiana-di-una>). Le témoignage d'un « blessé de la révolution » qui, ayant atterri en Allemagne grâce à Médecins Sans Frontières, découvre que « [p]lusieurs des balles retrouvées dans son corps ont été produites en Allemagne » est révélateur. (Voir A. Meringolo Scarfoglio, *Fuga dall'Egitto*, op. cit., p. 105).

« vers des pays dont les gouvernements sont responsables de violations avérées des conventions internationales en matière de droits de l'Homme » est, en outre, interdite par la loi n° 185 de 1990 (art. 1 c. 6 d).

La conviction dominante, qui va de soi, est que l'Égypte est un interlocuteur crucial pour garantir la paix et la stabilité en Méditerranée⁷¹. Néanmoins, l'efficacité de la stratégie de collaboration est à démontrer non seulement dans l'enquête judiciaire sur Giulio Regeni, mais aussi dans la gestion des différents fronts de crise : en Libye, l'Égypte soutient l'Armée de libération nationale libyenne du général Khalifa Haftar, alors que l'Italie se range du côté du gouvernement reconnu par l'ONU et dirigé par Fayez al-Serraj ; dans le conflit entre l'Éthiopie et l'Égypte pour la construction du Grand Ethiopian Renaissance Dam (GERD), l'Italie a intérêt à poursuivre les travaux du barrage, œuvre de la société italienne Salini Impregilo, alors que l'Égypte s'y oppose pour ne pas perdre le contrôle des eaux du Nil dont dépend son approvisionnement en eau. En bref, l'Égypte poursuit ses propres intérêts et l'Italie n'est pas en mesure d'inciter son partenaire nord-africain à écouter ses conseils.

Une politique étrangère linéaire, avec une échelle de priorités qui ne soit pas exclusivement basée sur les intérêts économiques, contribuerait à garantir la protection et la sécurité des citoyens italiens à l'étranger, y compris les chercheurs. L'« intérêt national » proclamé ne s'arrête pas aux affaires, même si les bénéfices des entreprises (principalement, en ce qui concerne l'Égypte, dans les secteurs de l'armement et des hydrocarbures) ont des répercussions sociales en termes de recettes fiscales et d'emplois. Ne devrions-nous pas nous demander, comme le suggère Elisabetta Brighi, quel est l'intérêt national de l'Italie et faire la distinction entre les intérêts particuliers et les intérêts collectifs ? Une vision plus clairvoyante de l'intérêt national devrait prêter attention à la promotion de la démocratie et à la sauvegarde des droits de l'Homme dans les pays partenaires, pour éviter également les risques d'instabilité à long terme découlant de la répression interne. Il n'est pas cohérent de fermer les yeux sur cet aspect, alors que l'« exportation » de la démocratie par la force est saluée dans d'autres contextes.

FAIRE OU NE PAS FAIRE DE LA RECHERCHE DANS LES SYSTEMES AUTORITAIRES ET LES ZONES DE CRISE ?

La réponse des chercheurs au chaos et à la violence du Moyen-Orient n'est pas de « rester chez soi ». Le travail de terrain est essentiel pour échapper à l'observation de la réalité de l'extérieur et d'en haut, dans une position de supériorité présumée et de distance excessive. Et cela est particulièrement vrai pour les études orientalistes et africanistes qui étudient des lieux « lointains » et « exotiques ». Aller sur le terrain implique en même temps un déplacement du corps et du regard, un mouvement matériel et un changement de perspective. Aller sur place signifie s'ouvrir à des visions décentrées, non euro-centrées, reconnaître de nouveaux lieux d'énonciation (*new loci of enunciation*), pour citer Walter Dignolo, alternatifs à l'universalisme occidental autoproclamé (*global designs*), des lieux de production de connaissances historiquement marqués par la subalternité due à la différence coloniale. Déplacer le point de vue signifie, dans la perspective de Dignolo, donner de l'importance aux histoires locales, à la pensée mûrie dans les zones frontalières entre la modernité et le colonialisme (*border thinking*)⁷². Une invitation similaire à quitter les sentiers battus de la vieille Europe nous vient de Dipesh Chakrabarty, représentant des *Subaltern Studies*, dans *Provincializing Europe*, tandis que l'universitaire franco-algérienne Fanny Colonna nous encourage à sortir des capitales macrocéphales des pays arabes pour découvrir la valeur heuristique de la province, des zones périphériques⁷³. Y aller signifie écouter, reconnaître la capacité d'agir (*agency*) et de penser, donc la

⁷¹ Voir E. Brighi, « Illusioni di democrazia, illusioni di stabilità : la politica estera dell'Italia verso l'Egitto alla luce del caso Regeni » (Illusions de démocratie, illusions de stabilité : la politique étrangère de l'Italie à l'égard de l'Égypte à la lumière de l'affaire Regeni), in L. Casini, D. Melfa, P. Starkey (dir.), *Minnena*, op. cit., pp. 15-39.

⁷² W.D. Dignolo, *Local Histories/Global Designs: Coloniality, Subaltern Knowledges, and Border Thinking*, Princeton : Princeton University Press, 2012.

⁷³ D. Chakrabarty, *Provincializing Europe: Postcolonial Thought and Historical Difference*, Princeton : Princeton University Press, 2000; F. Colonna, *Récits de la province égyptienne. Une ethnographie Sud/Sud*, Arles : Sinbad-Actes Sud, 2004.

subjectivité de l'objet d'étude. La connaissance passe donc par la re-connaissance de l'autre, condition de cette relation de confiance si essentielle dans la recherche de données qualitatives. Le travail de terrain est l'occasion d'un contact direct et vivant qui est destiné à « tester, rafraîchir et enrichir » « une familiarité que la plupart d'entre eux ont commencé à avoir [...] à travers des études livresques⁷⁴ » – écrivait Francesco Gabrieli à propos des orientalistes italiens invités à enseigner à l'université du Caire, ouverte en 1908. Le travail de terrain est alors essentiel pour passer au crible les hypothèses et les modèles interprétatifs, en évitant les risques d'orientalisme (ou de néo-orientalisme), c'est-à-dire l'interprétation de l'Orient sur la base d'idées préconçues. L'observation sur place permet encore d'être réceptif à l'inattendu, de mettre entre parenthèses les questions et les buts prédéfinis pour se donner la possibilité de nouvelles découvertes⁷⁵. Le potentiel heuristique de la méthode va de pair avec un choix éthique, ou choix de « positionnement », que l'expression *Minnena* (« une partie de nous ») explicite en mettant l'accent sur l'intérêt humain, mais aussi intellectuel⁷⁶.

La recherche sur le terrain n'est pas une caractéristique exclusive des sciences ethno-anthropologiques. Même les disciplines traditionnellement liées à l'analyse de textes écrits, comme la littérature et l'histoire contemporaine, ont découvert l'intérêt de se confronter à des hommes et des femmes (écrivains ou témoins) et d'observer des lieux qui parlent du présent et du passé. Le politologue américain Mark Tessler affirme que même pour la science politique, « le travail de terrain approfondi est plus important que jamais – et pas seulement pour collecter des données, au sens large, mais aussi pour contribuer à la compréhension du chercheur⁷⁷ ». L'ethnographie politique semble se configurer comme un champ d'étude en devenir⁷⁸. Et ce malgré le fait que l'approche idiographique qui caractérisait la discipline dans les années soixante a cédé la place à une approche nomothétique visant la recherche de lois générales et la formulation de théories applicables à divers cas.

Dans le milieu universitaire, la réflexion sur les opportunités et les risques de la recherche dans ce domaine s'est développée ces dernières années et la mort tragique de Giulio Regeni a incontestablement contribué à soulever un certain nombre de questions. En septembre 2016, dans le cadre de la IV^e conférence de l'Association pour les études africaines en Italie (ASAI), une table ronde intitulée « La liberté de recherche en danger : réflexions suite à l'assassinat de Giulio Regeni » a été organisée à l'Université de Catane. En mai 2018, la SeSaMO a organisé, comme mentionné précédemment, les journées d'étude « Research for Giulio Regeni / La ricerca per Giulio Regeni », qui se sont conclues par la table ronde « Faire de la recherche au Moyen-Orient : défis et potentialités ». Le choc résultant de la mort de Giulio Regeni a incité certains chercheurs à publier en 2017 le volume *Research, Ethics and Risk in the Authoritarian Field* (Recherche, éthique et risque dans le champ autoritaire)⁷⁹. La conviction que Regeni n'était pas un étudiant inepte (*a clueless student* – un étudiant ignorant), ni un subversif, mais qu'il a été tué pour avoir fait exactement ce que nous faisons (*for doing exactly what we do*), les a amenés à rédiger une sorte de guide pour faire face aux défis de la recherche dans les pays autoritaires⁸⁰. « [Un] véritable guide pratique manquait au tableau, en

⁷⁴ F. Gabrieli, « Arabisti italiani in Egitto » (Arabisants italiens en Égypte), *Quaderni di studi arabi*, 1984, vol. 2, pp. 1-8, p. 1. Les conférenciers italiens cités sont Ignazio Guidi, David Santillana, Carlo Alfonso Nallino et Michelangelo Guidi. L'article a été mentionné au cours de l'audience par Monica Ruocco. Lorenzo Casini, quant à lui, a rappelé que les chercheurs contribuent, grâce aux relations tissées lors des travaux sur le terrain, à la construction de l'espace euro-méditerranéen. (Voir l'audience de Monica Ruocco, Elisabetta Brighi, Lorenzo Casini et Daniela Melfa, op. cit.).

⁷⁵ C. Sebastiani, *Una città una rivoluzione. Tunisi e la riconquista dello spazio pubblico* (Une ville, une révolution. Tunis et la reconquête de l'espace public), Consenza : Luigi Pellegrini Editore, 2014, p. 17.

⁷⁶ Voir L. Casini, D. Melfa, P. Starkey, « Introduzione », in L. Casini, D. Melfa, P. Starkey (dir.), *Minnena*, op. cit., pp. 5-11.

⁷⁷ « [...] there is, I believe, broad agreement that in-depth fieldwork is as important as ever – and not only for gathering data, broadly defined, but also for contributing to a researcher's understanding » ([...] il est largement admis, je crois, que le travail de terrain approfondi est plus important que jamais – et pas seulement pour la collecte des données, au sens large, mais aussi pour la compréhension du chercheur). Mark Tessler a fait un usage intensif du travail de terrain au début de sa carrière lorsqu'il réalisait des sondages d'opinion en Tunisie. M. Tessler, « Introduction : Reflections on Scholarship and Fieldwork in the Middle East and North Africa », *Political Science & Politics*, vol. 52, n° 3, juillet 2019, pp. 481-484, p. 483 (https://www.cambridge.org/core/services/aop-cambridge-core/content/view/E043E620DA0868F098D42315CE14836D/S1049096519000271a.pdf/introduction_reflections_on_scholarship_and_field_work_in_the_middle_east_and_north_africa.pdf).

⁷⁸ Y. Suleiman, P. Anderson, « 'Conducting Fieldwork in the Middle East' », op. cit., pp. 155-156.

⁷⁹ M. Glasius et al., *Research, Ethics and Risk*, op. cit., pp. 25-26.

⁸⁰ Ibid., p. 5.

particulier pour les étudiants et les universitaires engagés dans une recherche de terrain dans une région complexe », écrivent Janine A. Clark et Francesco Cavatorta, qui ont dirigé un ouvrage qui s'inscrit dans une perspective d'autoréflexion visant à examiner les questions éthiques et méthodologiques de la recherche⁸¹. Les auteurs de *Safer Field Research in the Social Sciences : A Guide to Human and Digital Security in Hostile Environments* expriment une intention similaire⁸².

Le concept de « terrain autoritaire » (*authoritarian field*) fait référence aux territoires étudiés qui, relevant de la juridiction de régimes autoritaires, sont caractérisés par un certain niveau d'arbitraire et, par conséquent, d'insécurité. Ce qui est crucial dans l'expérience d'un « terrain autoritaire » pour le chercheur, ce n'est pas tant (ou pas seulement) l'absence d'élections libres ou la violation de la liberté d'expression et d'association, mais l'ambiguïté de ce qui est autorisé et de ce qui ne l'est pas :

La plupart du temps, nous ne franchirons probablement pas de ligne rouge, mais les lignes ne sont pas fixes ; elles bougent, pour nous et pour nos interlocuteurs. Selon toute probabilité, il ne se passera rien. Mais la menace latente que quelque chose puisse arriver, à vous ou à vos interlocuteurs, est ce qui est spécifique aux régimes autoritaires, et donc aussi au travail de terrain autoritaire⁸³.

Dans les situations comportant des risques pour la sécurité, les chercheurs n'arrêtent pas pour autant l'enquête mais cherchent des moyens de contourner les obstacles⁸⁴, c'est-à-dire qu'ils adaptent progressivement leur schéma de travail afin de faire face à l'imprévisibilité. La gestion des risques dans la recherche exige de la créativité et du courage, que Barbara Misztal considère comme des attributs inhérents au travail intellectuel. La forme de créativité propre au processus scientifique est l'exploration collaborative (*collaborative exploration*), qui implique la nécessité d'entrer en relation avec la communauté scientifique et ses systèmes de connaissances structurés et, en même temps, de manœuvrer habilement sur le chemin de l'exploration⁸⁵. Le chercheur est appelé à « piloter » (à naviguer, comme disent les Anglais), c'est-à-dire à manœuvrer et à garder le cap de manière responsable, même dans des situations difficiles. Le courage, écrit Barbara Misztal, se manifeste précisément dans la détermination, malgré le danger, à lever les obstacles et à résoudre les problèmes⁸⁶.

Parmi les stratégies recommandées figure la mise en place d'un réseau de contacts avec des universitaires locaux et des personnalités de la communauté, qui jouent un rôle déterminant dans l'obtention d'informations et de matériel documentaire : les *gatekeeper figures*⁸⁷. Le nombre de contacts est destiné à s'accroître au cours de la recherche grâce à une méthode dite de la « boule de neige »⁸⁸. La relation avec les *gatekeepers* et les informateurs n'est pas sans inconvénients : il n'est pas rare, en effet, que le chercheur soit soupçonné d'être un espion ou que l'on tente de l'utiliser pour obtenir un visa, un emploi ou une épouse⁸⁹. Giulio Regeni semble être tombé dans une telle situation, comme en témoigne la vidéo furtivement enregistrée de la rencontre du chercheur avec Mohammed Abdallah, vendeur ambulancier et syndicaliste qui « ne voyait en Giulio qu'un riche étranger à qui extorquer de l'argent, ou une proie facile à remettre à la police en échange

⁸¹ J.A. Clark, F. Cavatorta (dir.), *Political Science Research in the Middle East and North Africa. Methodological and Ethical Challenges*, Oxford : Oxford University Press, 2018.

⁸² J.J. Grimm et al., *Safer Field Research in the Social Sciences*, op. cit.

⁸³ M. Glasius et al., *Research, Ethics and Risk*, op. cit., p. 9.

⁸⁴ « [R]esearchers do not stop enquiring when security risks are involved, they just develop tactics and “work-arounds” » ([L]es chercheurs ne cessent pas de mener leurs recherches lorsque des risques de sécurité sont en jeu, ils développent simplement des tactiques et des “contournement”) (B. Baser, M. Toivanen, B. Zorlu, Y. Duman (dir.), *Methodological Approaches in Kurdish Studies. Theoretical and Practical Insights from the Field*, Lanham and London : Lexington Books, 2019, p. xi).

⁸⁵ B.A. Misztal, *Intellectuals and the Public Good. Creativity and Civil Courage*, Cambridge : Cambridge University Press, 2007, pp. 60-61.

⁸⁶ « In short, courage refers to an outstanding determination, despite danger, to remove obstacles or solve problems » (En résumé, le courage fait référence à une détermination exceptionnelle, malgré le danger, à lever des obstacles ou à résoudre des problèmes) (Ibid., pp. 77-78).

⁸⁷ « In the authoritarian context of the MENA, many scholars engage in intensive fieldwork, often making (intentionally or not) good friends in the field in an effort to navigate their way, secure access, or build the trust needed for an interview » (Dans le contexte autoritaire de la région MENA, de nombreux chercheurs s'engagent dans un travail de terrain intensif, se faisant souvent (intentionnellement ou non) de bons amis sur le terrain dans le but de se frayer un chemin, d'obtenir un accès ou d'établir la confiance nécessaire à un entretien) : J.A. Clark, F. Cavatorta (dir.), *Political Science Research in the Middle East and North Africa*, op. cit., p. 8.

⁸⁸ Y. Suleiman, P. Anderson, « 'Conducting Fieldwork in the Middle East' », op. cit., p. 155.

⁸⁹ Ibid., p. 156 et 167.

d'une récompense considérable⁹⁰ ». Aussi peu scrupuleux et sordide que soit Mohammed Abdallah, la rencontre n'aurait pas eu de conséquences tragiques – affirme Khaled Fahmy, historien du Moyen-Orient contemporain à l'université de Cambridge – si le régime n'avait pas alimenté un climat de suspicion à l'égard des étrangers, accusés de conspirer contre la nation, et n'avait pas créé un système généralisé de délateurs.

Au-delà des efforts des chercheurs individuels qui tentent de ne pas encourir les foudres du régime même en pesant leurs mots, le travail de terrain serait certainement facilité par un plus grand engagement des institutions. L'Italie s'enorgueillit d'une tradition de promotion de la culture italienne à l'étranger par le biais d'instituts culturels, alors que – contrairement à la France et aux États-Unis – elle ne dispose d'aucun centre de recherche au Moyen-Orient. Promouvoir la création de tels centres permettrait d'offrir aux jeunes chercheurs un point de rencontre et de référence, un lieu où ils pourraient se rencontrer et apprendre à évoluer dans des contextes difficiles et complexes. La Commission d'enquête parlementaire sur la mort de Giulio Regeni vise également à « accroître les niveaux de protection des personnes engagées dans des projets d'étude et de recherche à l'étranger, afin de prévenir les risques pour leur sécurité⁹¹ ». Protéger, voire encourager, la recherche au Moyen-Orient et en Afrique du Nord devrait également être considéré comme un avantage pour l'Italie, car cela permettrait d'accroître la richesse des connaissances utiles à la croissance du pays. Il est souhaitable, précisément du point de vue de « l'intérêt national », que la recherche scientifique universitaire soit réhabilitée et que l'État ne se repose pas exclusivement sur les connaissances immédiatement utilisables produites par les *think tanks*⁹². Comme l'a suggéré un fonctionnaire italien lors de la visite de Fanfani en Égypte : « ici, la France, l'Angleterre et les États-Unis ont toujours très bien réussi, en développant avec beaucoup de sérieux de vastes programmes avec des bâtiments et des équipements grandioses [...], il est nécessaire de se présenter avec une organisation, dès le premier moment, qui soit ample et éventuellement complète⁹³ ».

L'AUTEUR

Daniela Melfa est professeure associée d'Histoire de l'Afrique au Département de Sciences politiques et sociales de l'Université de Catane. Après avoir publié sa thèse de doctorat sur les viticulteurs italiens dans le protectorat tunisien (*Migrando a sud. Coloni italiani in Tunisia (1881-1939)*, Aracne, 2008), elle a entrepris une recherche sur le Parti communiste tunisien dans l'après-indépendance qui a abouti au livre *Rivoluzionari responsabili. Militanti comunisti in Tunisia (1956-93)* (Carocci, 2019). Elle a été professeure invitée à l'École des Hautes Études en Science Sociales de Paris en 2017 et à l'Université 9 Avril de Tunis en 2019. Elle a présidé la Société (italienne) pour les études sur le Moyen-Orient (SeSaMO) de 2017 à 2019.

ABOUT THE AUTHOR

Daniela Melfa is Associate Professor of African History at the Department of Political and Social Sciences, University of Catania. After the publication of her PhD dissertation on Italian wine growers in the Tunisian protectorate – *Migrando a sud. Coloni italiani in Tunisia (1881-1939)*, Aracne, 2008), she carried out research on the Tunisian Communist Party in independent Tunisia leading to the book *Rivoluzionari responsabili. Militanti comunisti in Tunisia (1956-93)* (Carocci, 2019). She was invited as visiting professor

⁹⁰ « I Mohamed thought of Giulio as no more than a rich foreigner from whom he can embezzle money, or as an easy target who can be betrayed to the police in exchange for a handsome reward » : Khaled Fahmy, *Watching Giulio*, 24 janvier 2017 (<https://khaledfahmy.org/en/2017/01/24/2385/>).

⁹¹ Décision de créer une commission d'enquête parlementaire sur la mort de Giulio Regeni, cit.

⁹² Pour une vision critique du rôle croissant des *think tanks* dans l'espace public, voir B. Misztal, « Public Intellectuals and Think Tank : A Free Market in Ideas? », *International Journal of Politics, Culture, and Society*, décembre 2012, vol. 25, n° 4, pp. 127-141. Elle remet en question la thèse de l'interchangeabilité entre les experts des *think tanks* et les universitaires, reconnaissant dans le savoir critique, autonome et créatif de ces derniers une garantie des normes démocratiques.

⁹³ Luigi Rivara au chef de cabinet Raimondo Manzini, dans A. Melcangi, *La collettività italiana nell'Egitto di Gamal 'Abd al-Nasser*, op. cit., p. 68.

at the École des Hautes Études en Science Sociales of Paris in 2017 and at the Université 9 Avril of Tunis in 2019. She has been President of the Italian Society for Middle Eastern Studies (SeSaMO) from 2017 to 2019.

DOCUMENT

COMMISSION D'ENQUETE PARLEMENTAIRE SUR LA MORT DE GIULIO REGENI. SEANCE N° 9 DU 13 MAI 2020

La séance débute à 13 h 05.

SUR LA PUBLICITE DES TRAVAUX

LE PRÉSIDENT. S'il n'y a pas d'objections, j'annonce que la publicité des débats de la séance d'aujourd'hui sera également assurée au moyen d'un équipement audiovisuel en circuit fermé, ainsi que par *streaming* sur la web-tv de la Chambre, comme convenu avec les représentants des groupes parlementaires lors de la réunion du Bureau de la Chambre, afin de permettre aux collègues qui ne sont pas présents en séance de suivre l'audition.

AUDITION DE REPRESENTANTS DE LA SOCIETA PER GLI STUDI SUL MEDIO ORIENTE (SESAMO – SOCIETE POUR LE ETUDES SUR LE MOYEN-ORIENT)

LE PRÉSIDENT. L'ordre du jour appelle l'audition des représentants de la Società per gli studi sul Medio Oriente (SeSaMO). Je salue sa Présidente, la Professeure Monica Ruocco, et les Professeurs Elisabetta Brighi, Lorenzo Casini et Daniela Melfa, en les remerciant pour leur prompte disponibilité.

Je tiens à souligner que la Società per gli studi sul Medio Oriente, fondée en 1995, a organisé en mai 2018, aux universités de Messine et de Catane, les journées d'études internationales « La recherche pour Giulio Regeni », dont les actes ont été publiés cette année par la maison d'édition Mesogea sous le titre *Minnena* et le sous-titre *Égypte, Europe et recherche après l'assassinat de Giulio Regeni*. Le titre, en dialecte égyptien, signifie « une partie de nous » et peut être équivalent à l'expression italienne « dalla nostra parte », c'est-à-dire « de notre côté » ou des « nôtres ».

Je vous rappelle que la séance d'aujourd'hui se déroule sous la forme d'une audition libre et que toute contribution pour laquelle le secret est nécessaire peut être faite lors d'une autre séance, ou par écrit.

J'invite la professeure Ruocco à prendre la parole en premier et à indiquer l'ordre dans lequel ses collègues interviendront ensuite.

MONICA RUOCCO, présidente de la Società per gli studi sul Medio Oriente (SeSaMO). Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que les membres de la Commission, pour la réunion d'aujourd'hui et pour cette opportunité. Après mon intervention, les professeurs Daniela Melfa, Lorenzo Casini et Elisabetta Brighi suivront.

Comme vous l'avez prévu, je voudrais dire quelques mots sur l'association que je préside depuis janvier 2020 et sur l'histoire de la recherche italienne en Égypte. La SeSaMO (Società per gli studi sul Medio Oriente) a été fondée à Florence en novembre 1995. Dans le sillage de la tradition italienne des études arabes,

la SeSaMO vise à promouvoir l'étude et la recherche sur le Moyen-Orient, en accordant une attention particulière aux relations de ces régions avec l'Europe de la fin du VIII^e siècle à nos jours. À cette fin, la SeSaMO organise périodiquement des conférences nationales et internationales, des séminaires et des journées d'étude, collabore avec des revues universitaires, promeut des réseaux de recherche et des observatoires thématiques. L'association a un caractère interdisciplinaire et est ouverte aux contributions des sciences humaines, sociales et politiques. La SeSaMO est également membre d'EURAMES (European Association for Middle Eastern Studies), l'association européenne pour les études du Moyen-Orient. L'intérêt des chercheurs italiens pour le Moyen-Orient, et en particulier pour l'Égypte, n'est pas une nouveauté récente, mais a une longue tradition qui remonte au XIX^e siècle et qui a contribué de manière significative au développement de la culture orientaliste et arabisante avec des maîtres tels que Michele Amari, Leone Caetani, Ignazio Guidi, Francesco Gabrieli, dont l'autorité scientifique est reconnue dans le monde entier. En 1984, Francesco Gabrieli a écrit un article publié dans la revue scientifique *Quaderni di studi arabi* précisément sur le rôle des chercheurs italiens en Égypte, dont l'objectif fondamental est de retracer l'histoire des relations entre les deux pays sur les questions de recherche. Une impulsion décisive a été donnée aux études islamiques et orientalistes en Italie par Giorgio Levi Della Vida, qui a donné à ce domaine d'étude la dignité d'une discipline autonome, et par Carlo Alfonso Nallino qui, pour sa part, a fondé en 1921 l'Institut per l'Oriente (l'Institut pour l'Orient) de Rome et la revue *Oriente Moderno*, qui reste un point de référence important pour tous les chercheurs italiens. Carlo Alfonso Nallino lui-même, avec Ignazio Guidi, a été parmi les premiers professeurs de l'université d'État du Caire fondée en 1908. Dans l'un des romans les plus importants de l'histoire de la littérature arabe contemporaine, *Les Jours*, de l'Égyptien Taha Hussein, récemment réédité par l'Institut per l'Oriente, les deux universitaires italiens sont cités et leur connaissance de l'arabe et de la civilisation arabo-islamique est louée. Depuis lors, l'intérêt des chercheurs italiens pour l'Égypte n'a jamais cessé. De nombreux étudiants, doctorants, chercheurs et universitaires titularisés qui ont en commun leur connaissance de l'arabe et des contacts avec des institutions et des universitaires égyptiens, ont depuis toujours effectué régulièrement des séjours d'étude en Égypte, menant leurs recherches dans différents domaines allant de l'archéologie à la littérature, en passant par la linguistique, l'histoire et les sciences sociales. Là encore, les recherches sur le tissu social de l'Égypte ne sont pas nouvelles. Par exemple, une étude d'EttoreANCHIERI sur les conditions sociales des paysans égyptiens date de 1941 et a été publiée dans la revue *Oriente Moderno*. J'ai moi-même étudié à Naples avec des professeurs qui avaient longtemps vécu en Égypte et s'y étaient formés, et j'ai fait, comme beaucoup d'étudiants le font aujourd'hui encore, mon premier voyage d'étude au Caire au milieu des années 1980. Je voudrais conclure en citant Francesco Gabrieli, lequel soulignait que les études les plus importantes sur le monde arabe de notre pays ont toujours considéré l'Égypte comme le plus prestigieux chef de file culturel de l'arabisme et attendaient de la formation des générations futures d'universitaires qu'elle perpétue la grande tradition de l'arabisme italien en Égypte, en louant leur bonne foi, leur recherche désintéressée de la vérité et leur sympathie envers la civilisation qu'ils étudient. La professeure Daniela Melfa, présidente sortante de la SeSaMO interviendra maintenant mieux que moi. C'est elle qui a organisé les journées d'étude consacrées à Giulio Regeni et, avec le professeur Lorenzo Casini, elle a dirigé l'ouvrage *Minnena* qui n'est pas seulement un hommage à la recherche menée par Giulio Regeni, mais représente aussi une contribution de haut niveau de divulgation scientifique qui met à la disposition de tous les connaissances acquises par des années d'études et de recherches sur le terrain.

Je vous remercie.

LE PRESIDENT. Merci à vous, professeure Ruocco. Je demande à la professeure Melfa d'intervenir.

DANIELA MELFA. Je voudrais tout d'abord remercier la Commission pour son invitation à cette audition. Je pense qu'il s'agit d'une occasion importante de dialogue entre la communauté universitaire et les institutions politiques qui, nous l'espérons, se poursuivra à différents niveaux. Comme Monica Ruocco l'a dit, mon intervention portera sur les motivations qui ont présidé à la publication du livre *Minnena. L'Egitto, l'Europa e la ricerca dopo l'assassinio du Giulio Regeni* (Minnena. L'Égypte, l'Europe et la recherche après l'assassinat de Giulio Regeni) ainsi qu'aux journées d'étude et tables rondes qui l'ont précédé. Quelles sont donc les raisons qui ont conduit la SeSaMO, que j'ai présidé de 2017 à 2019, à promouvoir des initiatives scientifiques et de divulgation à partir du cas Regeni ? La SeSaMO, ainsi que d'autres sociétés savantes, comme l'Associazione per gli studi africani in Italia (Association pour les études africaines en Italie) et la British Society for Middle Eastern Studies (une institution britannique), ont estimé qu'il était important de répondre à la vulgate dominante, au sens commun, aux jugements approximatifs et dénigrants de la presse et de l'opinion publique. En tant qu'universitaires, chercheurs et intellectuels nous nous sommes donc sentis interpellés et nous sommes intervenus à ce titre. Giulio Regeni a en effet été représenté comme l'emblème du jeune chercheur ingénu qui a péché par naïveté, comme un chercheur militant qui a mis son « nez gauchiste » dans les affaires d'un autre pays que le sien, pour citer quelques expressions analysées dans le livre tirées des médias sociaux. Dans certains cas, les médias ont évoqué l'hypothèse d'une histoire d'espionnage (*spy story*) qui aurait vu des universitaires de Naples, de Londres et du Caire impliqués dans un réseau d'espionnage, donc de chercheurs au service d'appareils de renseignement. Lors d'une précédente audition, il a été dit au sein de votre Commission que des universitaires italiens signaient des pétitions de solidarité avec la directrice de thèse de Giulio Regeni, Maha Abdelrahman, pour des raisons opportunistes, ou, je cite : « pour plaire à l'Université de Cambridge et aller y donner une conférence ». C'est un récit dans lequel nous, spécialistes du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, ne nous reconnaissons pas du tout. Nous pensons que le rôle du chercheur et les activités de recherche ont été dénaturés par un climat de discrédit général de la figure de l'intellectuel.

Permettez-moi de faire quelques références plus précises à la presse. Le 2 novembre 2017, *La Repubblica* a publié l'article « Meurtre de Regeni. Les mensonges de Cambridge sur les risques de Giulio », écrit par Carlo Bonini et Giuliano Foschini. Dans une étrange redistribution des rôles, les coupables de l'assassinat sont recherchés à Cambridge plutôt qu'au Caire, et la responsabilité est imputée aux manquements de Maha Abdelrahman plutôt qu'au processus contre-révolutionnaire en cours en Égypte. Si on laisse de côté les appréciations désobligeantes à l'encontre de l'universitaire qui, je cite encore, « à en juger par son curriculum [...], ne peut se targuer d'une expérience académique de longue date ni d'une profondeur particulière », la directrice de thèse de Giulio est pointée du doigt comme la commanditaire. Le 18 août 2017, *Il Mattino di Napoli* écrit que « c'est le *college* anglais [donc l'université de Cambridge] qui a envoyé Giulio au Caire, [« l'envoyant au casse-pipe », est-il précisé quelques lignes plus loin], avec pour mission de faire une enquête sur les mouvements syndicaux égyptiens ». La charge d'insinuations a été aggravée par les médias égyptiens, selon lesquels Maha Abdelrahman « et Anne Alexander, la seconde encadrante de Regeni, auraient – je cite textuellement – exploité le jeune chercheur pour recueillir des informations en faveur de partis hostiles établis à l'étranger ». En d'autres termes, Maha Abdelrahman se serait servi de Giulio Regeni pour ses propres activités de militante des Frères musulmans. Il s'agit d'accusations graves à l'encontre d'une universitaire égyptienne dont la famille en Égypte a ainsi été exposée à de fortes pressions.

Revenons sur « [le] schéma de responsabilité universitaire », tel qu'il a été défini par un membre de la même Commission, c'est-à-dire la relation entre le directeur de thèse et le doctorant. On peut se demander si le rôle réel de l'encadrant d'une recherche doctorale est celui décrit par la presse et les médias. Le doctorant est-il vraiment un laquais au service de son directeur de thèse, de son tuteur ? Est-il un simple exécutant de ce qui est demandé, assigné, commandé par son directeur ? Paola Deffendi l'a également dit lors de son audition : Giulio n'était pas un étudiant, il n'était pas un journaliste, il n'était pas un blogueur. Elle a réitéré le fait que Giulio était un « chercheur » et je pense que c'est le mot-clé qui nous permet de souligner les marges d'autonomie et de liberté du doctorant. Au cours d'un doctorat, le projet de recherche est proposé par le

doctorant et il est évalué par la commission de sélection des candidatures. Il est ensuite discuté et affiné avec le directeur de thèse, mais c'est le doctorant qui est le créateur et le gestionnaire de sa propre recherche et c'est lui qui deviendra le spécialiste du domaine d'étude qu'il a choisi. Le travail de terrain est avant tout affaire de discernement, et c'est le doctorant qui identifie les interlocuteurs et les témoins privilégiés, construisant sur place des réseaux utiles à l'avancement de sa recherche.

Ce n'est pas seulement Maha Abdelrahman qui a été accusée, mais aussi la méthodologie de recherche suivie par Giulio Regeni, une recherche participative considérée comme « invasive » et « imprudente ». Bien que l'on ne peut que s'accorder sur la nécessité de prendre des précautions afin d'éviter de mettre sa vie en danger, la recherche de terrain ne doit pas s'arrêter face à des situations de crise. Les exemples illustres ne manquent pas. Le politologue français Olivier Roy a effectué des recherches sur le terrain en Afghanistan lors de l'invasion soviétique en 1979. Le cas de Pierre Bourdieu, sociologue français, n'est pas moins important : il a effectué des recherches en Algérie pendant la guerre de libération de 1954 à 1962, nous laissant des clichés photographiques très précieux. Des chercheurs français vivant en Algérie dans les années 1970, à l'époque de Boumedienne, ont pu rapporter qu'ils bénéficiaient d'une sorte d'immunité ou de protection. Pendant des décennies, des universitaires italiens sont également allés faire des recherches dans la Syrie de Hafez el-Assad ou l'Irak de Saddam Hussein, des régimes brutaux où, cependant, des cas comme celui de Giulio Regeni n'ont pas eu lieu. Aujourd'hui, à en juger par le nombre de ceux que l'on nomme les « prisonniers scientifiques », le Moyen-Orient ne connaît plus de telles zones franches. Ce qui a changé, ce n'est pas la recherche, mais probablement la position de l'Italie dans l'aire méditerranéenne et en particulier dans les relations bilatérales avec l'Égypte. La réponse des chercheurs au chaos et à la violence qui règnent au Moyen-Orient doit-elle être de rester à la maison ? Nous ne le pensons pas. Nous pensons que le travail de terrain reste essentiel pour diverses raisons. Permettez-moi d'en mentionner quelques-unes. Le travail de terrain nous permet d'échapper au regard extérieur sur la réalité, d'en haut, depuis une position de supériorité supposée ou de distance excessive. Elle est également essentielle pour examiner les hypothèses à la lumière des faits et non à la lumière d'idées préconçues.

Souvent, au sein de notre communauté académique, nous discutons du fait que le travail de terrain serait facilité si nos institutions s'engageaient davantage. Il est bien connu que l'Italie a une tradition de promotion de l'italianité à l'étranger grâce à ses instituts culturels, alors que, contrairement à la France et aux États-Unis, elle ne dispose pas de centres de recherche au Moyen-Orient. C'est ce qui explique que de nombreux jeunes chercheurs, dont je fais partie, s'appuient ou se réfèrent à des organismes de recherche d'autres pays lorsqu'ils sont à l'étranger. Je voudrais conclure par cette suggestion : je crois que la promotion de centres de recherche italiens au Moyen-Orient et en Afrique du Nord offrirait aux jeunes chercheurs des points de référence et de rencontre, même si cela ne serait peut-être pas décisif. Ces centres pourraient constituer un point d'ancrage, des lieux où ils pourraient se rencontrer et apprendre à évoluer dans des contextes difficiles et complexes. En outre, des centres de recherche de ce type contribueraient naturellement à accroître, à transférer et à faire circuler une connaissance plus approfondie de ces pays.

Je vous remercie.

LE PRESIDENT. Merci, professeure Melfa. Le professeur Casini a la parole.

LORENZO CASINI. Merci beaucoup à vous, Monsieur le Président. Merci à la Commission pour cette opportunité de discussion. Comme le montrent les propos de ma collègue Melfa, mais aussi le dernier essai de notre livre, qui traite le sujet de manière scientifique, le débat déclenché par le cas Giulio Regeni a mis en évidence les difficultés de la société italienne et de certaines de nos institutions à comprendre le sens de la recherche sur le terrain dans un pays comme l'Égypte. Dans un passage de son audition devant cette Commission, la secrétaire générale du ministère des Affaires étrangères, la docteure Belloni, a établi un

parallèle entre la propension au dialogue d'un chercheur comme Giulio Regeni qui, je cite, « connaissait l'arabe et était curieux », et les relations diplomatiques que nos institutions entretiennent avec le régime du général al-Sissi. Mais clairement, ces deux types de dialogue sont radicalement différents. Qui sont les universitaires qui font des recherches en Égypte ? Avec leurs expériences de terrain, mais aussi avec les relations d'amitié et d'affection qu'ils continuent à cultiver même une fois revenu en Italie, les universitaires qui effectuent des recherches en Égypte produisent non seulement des connaissances irremplaçables, mais aussi un tissu de relations qui coïncide de fait avec la zone euro-méditerranéenne. Sans ces chercheurs européens au Moyen-Orient ou sans les chercheurs arabes en Europe, de Taha Husayn, au début du vingtième siècle, à Patrick Zaki aujourd'hui, cet espace euro-méditerranéen n'existerait pas et serait abandonné aux malentendus, aux stéréotypes et à la propagande. La recherche sur le terrain est indispensable à la connaissance. Pourtant, d'aucuns continuent à se demander pourquoi étudier les syndicats indépendants en Égypte, pourquoi aller là-bas pour faire une telle recherche. Pour la communauté scientifique internationale, le thème du syndicalisme indépendant en Égypte est d'une pertinence incontestable ; il représente un sujet scientifique pertinent et non un objet mystérieux. En 2016, il y avait des dizaines de chercheurs en Europe et aux États-Unis qui menaient ce genre de recherches ; aujourd'hui, ces recherches ne se font plus. L'assassinat de Giulio a porté un coup historique à la liberté de la recherche. Le message a été clair pour les universités du monde entier. Il y a un nombre croissant de chercheurs qui sont bloqués à leur arrivée au Caire et qui sont obligés de repartir. Lorsque vous réussissez à passer et que vous allez faire des recherches – comme le mentionne l'un des essais du livre – à la Bibliothèque nationale sur un sujet littéraire et que vous demandez à voir un journal littéraire des années 1920 dont le titre contient justement le mot « politique » (*siyasa*), vous êtes soumis à un interrogatoire par la Sécurité nationale. Le problème n'est pas que nos recherches sont particulièrement « invasives », pour reprendre les termes de l'ambassadrice Belloni. Comment décrire le degré d'invasivité d'une recherche dans un contexte où des réalisateurs, des écrivains, des traducteurs – le cas récent de deux traductrices semble significatif – sont arrêtés, disparaissent ou meurent avant d'arriver au procès ? Même dans un domaine de recherche apparemment moins sensible comme la littérature, nous nous retrouvons face à des dystopies qui présentent des corps démembrés, violés ou laissés pour morts par les institutions qui les prennent en charge. Dissoudre les tropes et allégories de ces romans par une analyse critique signifie-t-il produire une recherche « invasive » ? Parler de « recherche invasive » pour l'ordre politique actuel, c'est attaquer frontalement la liberté académique, principe même de la recherche scientifique, dans un contexte où nous sommes nous-mêmes souvent contraints à l'autocensure.

La professeure Ruocco avait demandé à d'autres chercheurs, qui ont effectué ces dernières années d'importantes recherches sur le terrain en Égypte, de participer à cette audition. Ils ont préféré ne pas y assister afin de se laisser la possibilité de retourner en Égypte et de ne pas mettre en danger la sécurité de leurs étudiants qui y séjournent actuellement. Ces absences sont donc éloquentes car elles témoignent de la vulnérabilité et du manque de réciprocité des relations entre l'Italie et l'Égypte. Nous sommes vulnérables. C'est aussi pourquoi il est douloureux d'entendre des personnes, auxquelles nous nous identifions, parler de l'arrogance des chercheurs qui signent des pétitions. Il n'est pas possible de parler de liberté et de sécurité en Égypte à travers la dichotomie tourisme/recherche invasive, également parce que le ministère de l'Université et de la Recherche, l'Union européenne et les universités elles-mêmes continuent de signer des accords de coopération entre les universités italiennes et européennes et les universités égyptiennes. Les universités égyptiennes font partie des programmes Erasmus Mundus, donc des programmes de mobilité. Lorsque ces accords sont signés, nous devons implicitement veiller à protéger, d'une part, la sécurité des étudiants et des chercheurs qui bénéficient de ces programmes de mobilité et, d'autre part, la liberté de recherche. La question, que la collègue Brighi abordera peut-être plus en détail après moi, est de savoir quel pouvoir de négociation peut être exercé et dans quelle direction. Parce que l'Italie a un pouvoir de négociation avec l'Égypte ! Nous demandons que la question de la liberté académique soit placée au cœur de nos relations avec l'Égypte.

Je vous remercie.

LE PRESIDENT. Merci, professeur Casini. La parole est à la professeure Brighi.

ELISABETTA BRIGHI. Je vous remercie. Je voudrais remercier les députés qui ont pris la parole, mais je voudrais surtout vous remercier pour l'invitation et aussi pour le travail que vous faites dans la recherche de la vérité sur le meurtre brutal de Giulio Regeni. Je crois que votre travail est important et, surtout, qu'il donne de l'espoir à de nombreuses personnes, dont moi. Je vous souhaite donc beaucoup de succès dans la poursuite de ces objectifs très importants. Aujourd'hui, mon intervention vise à partager avec vous quelques recherches sur l'évolution des relations politiques et diplomatiques entre l'Italie et l'Égypte de février 2016 jusqu'à aujourd'hui. Il s'agit d'un sujet sur lequel plusieurs membres de la Commission ont déjà soulevé certaines questions, évidemment et légitimement. En outre, je voudrais formuler quelques recommandations politiques sur la manière dont les relations entre l'Italie et l'Égypte pourraient ou devraient changer à l'avenir, précisément à la lumière de la recherche de la vérité sur l'affaire Regeni ; en particulier, je voudrais parler des instruments politiques et diplomatiques que l'Italie a en sa possession pour faciliter ce processus et, plus généralement, pour empêcher que des cas similaires ne se reproduisent en Égypte.

Mais avant de passer à cette relation diplomatique, permettez-moi de dire quelques mots en tant qu'universitaire italienne installée en Angleterre, d'où je vous parle, où j'ai étudié et où je travaille depuis vingt ans maintenant, mais aussi en tant qu'ancienne maîtresse de conférences à l'Université de Cambridge, où j'ai enseigné les relations internationales jusqu'en 2014, année où Giulio a commencé son doctorat. Je tiens à préciser que Giulio n'a jamais été l'un de mes élèves. Cependant, je voudrais dire aujourd'hui à la Commission que, si nous voulons vraiment faire la lumière sur la fin tragique de Giulio Regeni, il est nécessaire que vous, en tant que Commission, fassiez un examen très rigoureux de toute une série de déclarations, et de certaines accusations, qui ont été faites contre cette université et plus spécifiquement contre certains professeurs de cette université. A mon humble avis – je le dis avec respect pour le travail de la Commission et évidemment aussi pour l'enquête en cours – beaucoup de ces déclarations ont eu le résultat paradoxal de nous détourner de la recherche des vrais coupables du meurtre de Giulio et ont certainement démontré une connaissance pauvre, malheureuse, souvent incorrecte de la réalité académique dont ils parlaient. J'aimerais souligner trois points à prendre en considération par la Commission.

Reprenant les propos de ma collègue, la professeuse Melfa, le premier élément concerne la manière dont a été décrit le travail de recherche de Giulio Regeni, qui effectuait un doctorat au POLIS, le département de politique et d'études internationales de Cambridge. La principale caractéristique d'un doctorat, tel qu'il est conçu en Grande-Bretagne où je l'ai moi-même passé, et certainement tel qu'il l'est dans le département où j'ai ensuite travaillé, est l'indépendance. C'est-à-dire que le doctorant, assisté par le corps enseignant, effectue une recherche sur un sujet de son choix de sorte à découvrir quelque chose d'original et de pertinent sur la réalité qui nous entoure. Un doctorant n'est pas un chercheur sur commande, comme on l'a dit. Les institutions académiques universitaires sont d'ailleurs fondées sur ces travaux de recherche. Il ne peut y avoir d'université sans recherche. Les universités sont fondées sur le principe de la liberté de recherche. La recherche, quant à elle, comporte des risques et parfois beaucoup d'inconnues, comme c'est le cas chaque fois que l'on essaie de découvrir la vérité sur quelque chose. Beaucoup a été dit sur les risques de la recherche en Égypte, hier et aujourd'hui.

En second lieu, je voudrais à nouveau signaler à la Commission et noter avec vous qu'en 2015-2016, période de la recherche de terrain de Giulio, des chercheurs d'universités du monde entier, dont de nombreuses universités italiennes, étaient au Caire. Certaines universités italiennes, pour autant que je sache, continuent à ce jour à envoyer des étudiants en Égypte. Surtout, à l'époque, le Foreign Office, auquel les universités britanniques, dont Cambridge, se réfèrent habituellement pour évaluer le risque lié à la recherche de terrain, avait défini l'Égypte comme un pays sûr, tout comme le ministère italien des Affaires étrangères. En d'autres

termes, rien ne laissait présager ce qui est finalement arrivé à Giulio et, de fait, il n'y avait aucun précédent à ce qui lui est malheureusement arrivé.

Avant de passer à mon analyse des relations entre l'Italie et l'Égypte, je voudrais évoquer un dernier fait. On a beaucoup parlé du manque de coopération des professeurs de Cambridge, dont la directrice de thèse, la professeure Maha Abdelrahman. Ici, je voudrais seulement me limiter à citer les paroles du Président de cette Commission même qui, lors de l'audition du 18 février 2020, a souligné – je lis la page 37 du compte rendu sténographique – précisément en réponse à une déclaration faite à ce sujet, que « la professeure a été entendue conformément aux règles et aux commissions rogatoires internationales de coopération judiciaire avec l'Angleterre et a répondu aux questions formulées par les enquêteurs italiens par l'intermédiaire des autorités anglaises ». Le 16 janvier 2018, le vice-chancelier de l'université de Cambridge – qui, soit dit en passant, et contrairement à ce que rapportent les journaux italiens, n'est pas un « adjoint » mais la plus haute autorité académique de l'université, tandis que le chancelier n'a qu'un rôle honorifique – donc le vice-chancelier, la plus haute autorité de l'université, s'est impliqué dans cette affaire – eh bien, le vice-chancelier a déclaré que « la professeure a répondu à trois reprises aux questions des enquêteurs italiens et a coopéré pleinement avec la police locale sur les instructions directes des autorités judiciaires italiennes ». J'insiste sur ces aspects, qui sont d'ailleurs du domaine public, pour une simple raison : j'espère que la Commission pourra effectivement examiner tous les éléments et les examiner avec la rigueur que ce cas malheureusement exige. Je dois souligner que je ne dis pas tout cela par esprit de corps ou pour défendre ma fonction, ni, et je dois le dire malgré moi, pour le bien de mon CV, comme cela a malheureusement été dit lors d'une précédente audition. Mon curriculum vitae m'a déjà conduit à Cambridge, ainsi qu'à Oxford, exclusivement pour des mérites scientifiques. Aussi, aujourd'hui, ma seule motivation pour m'adresser à vous est simplement d'apporter une contribution à la recherche de la vérité. Loin de moi l'idée d'utiliser cette contribution pour obtenir des avantages professionnels dont je n'ai nullement besoin.

Je vais maintenant vous présenter le sujet sur lequel j'ai écrit quelques publications récentes que je suis très heureuse de mettre à la disposition de la Commission, si le besoin s'en faisait sentir, ainsi que les contributions d'autres collègues que je n'ai pas le temps de mentionner en détail aujourd'hui. Ce sujet concerne les relations entre l'Italie et l'Égypte avant, pendant et après le meurtre du pauvre Giulio Regeni. Très brièvement, pour résumer en une ligne les résultats de cette recherche, je peux dire que ces relations étaient et restent très significatives. L'affaire Regeni a été particulièrement difficile à gérer pour la politique étrangère italienne, précisément parce que, compte tenu également du caractère odieux du crime, elle s'opposait objectivement à un rapprochement progressif entre les deux pays, rapprochement avant tout souhaité par l'Italie, malgré la dérive antidémocratique et contre-révolutionnaire qui a suivi l'arrivée au pouvoir d'al-Sissi en mai 2014. De mai 2014 à février 2016, date des événements auxquels nous nous référons aujourd'hui, on a assisté à un rapprochement entre les deux pays qui a touché divers fronts et secteurs : le front économique, avec l'Italie qui est devenue le premier partenaire commercial de l'Égypte grâce à une série d'échanges qui touchent différents domaines, particulièrement le secteur de l'énergie ; le front politico-diplomatique, avec la reconnaissance de l'Égypte comme État garant de la stabilité du Moyen-Orient et État clé dans la lutte contre le terrorisme ; le front stratégique-militaire, avec le renforcement de la coopération militaire et policière entre les deux pays, grâce également à un flux d'équipements militaires et de logiciels de surveillance en provenance d'Italie ; enfin, le front migratoire, sur lequel les deux pays s'accordent sur une série de politiques visant à freiner l'immigration clandestine. Si l'on s'abstrait des détails de chacun de ces secteurs et si l'on pense au contexte égyptien durant ces deux années, on ne peut que constater une intensification de la coopération entre les deux pays dans chacun de ces secteurs en parallèle, précisément, avec l'intensification de la contre-révolution d'al-Sissi. Plus la répression en Égypte se durcissait, plus les relations avec l'Italie devenaient étroites. Les événements de février 2016 ont donc été, en un sens, un réveil terrible et brutal ; ils ont certainement imposé un recul dans ce processus, un recul dont nous pouvons toutefois dire aujourd'hui qu'il s'est avéré n'être que temporaire. Le rappel de l'ambassadeur, comme vous le savez, mais aussi la suspension de la vente de certains équipements militaires – des décisions qui ont été

prises après les événements de février 2016 – marquent un moment de discontinuité que vous connaissez bien. À moyen et long terme cependant, ce moment de discontinuité a été surmonté au point de renforcer davantage le partenariat entre les deux pays, qui culmine symboliquement avec le retour de l'ambassadeur italien au Caire, mais surtout avec le discours du ministre des Affaires étrangères de l'époque, Angelino Alfano qui, en septembre 2017, a défini l'Égypte comme un « partenaire incontournable », une position réitérée en substance par ses deux successeurs à la Farnesina.

L'affaire Regeni n'est donc pas seulement une affaire extrêmement tragique ; c'est aussi un événement extrêmement important. Il s'agit d'une affaire politiquement importante car elle met clairement en évidence certaines tensions et contradictions de la politique étrangère italienne, ainsi que le coût de ces contradictions. Le soutien à l'Égypte d'Al-Sissi a souvent été justifié en termes de réalisme, d'intérêt national et de stabilité. Soutenir le régime égyptien, dit-on, assure la stabilité du pays et de toute la zone méditerranéenne. Cependant, la stratégie de soutien à l'Égypte, en réalité, précisément au nom de la stabilité, est non seulement illusoire, mais aussi contre-productive, tant sur le plan international que sur le plan intérieur. Je m'explique : au niveau international, un soutien inconditionnel tel que celui que l'Italie apporte au régime al-Sissi a pour seul effet d'accroître l'appétit de l'Égypte, l'encourageant à poursuivre une stratégie révisionniste, ambitieuse et déstabilisatrice au Moyen-Orient et en Méditerranée, comme on peut le voir clairement en Libye. Cette stratégie est difficilement compatible avec les intérêts stratégiques de long terme de l'Italie. Par conséquent, le soutien inconditionnel à al-Sissi au nom de la stabilité est un soutien qui, en réalité, déstabilise la région méditerranéenne et est contre-productif pour l'Italie. Si cela est vrai d'un point de vue international, cela ne l'est pas moins d'un point de vue interne : le gouvernement al-Sissi repose sur le maintien difficile et coûteux d'un régime répressif qui, en réalité, exacerbe les problèmes économiques et sociaux de l'Égypte au lieu de les résoudre et, surtout, accroît la pression migratoire vers l'extérieur. Le soutien à ce régime a donc eu l'effet pervers et contre-productif d'exacerber la répression interne et de plonger ce pays dans la plus grave crise des droits de l'Homme de son histoire récente, comme l'ont souligné certains spécialistes. Cela aussi ne peut être considéré comme un objectif compatible avec les intérêts de l'Italie : d'ailleurs, un de ses citoyens a été tragiquement victime de cette répression. Une politique étrangère qui opère, par conséquent, sur la base d'un concept superficiel de stabilité et qui, surtout, ne tient pas compte des valeurs démocratiques, est une politique étrangère nuisible et contre-productive qui non seulement porte atteinte aux perspectives démocratiques et aux perspectives de véritable stabilité au sein d'États tels que l'Égypte, mais finit également par remettre sérieusement en question les normes démocratiques, la réputation et la légitimité des États qui poursuivent ces politiques – et vous comprenez que je fais ici référence à l'Italie.

En conclusion, pour revenir à la question de la vérité et de la justice pour Giulio Regeni, à laquelle nous travaillons tous, on peut se demander si l'Italie a les moyens de faire pression sur l'Égypte pour que cette vérité puisse être plus rapidement établie. Ma réponse est que je pense que c'est le cas. Une autre question est de savoir si l'Italie veut utiliser les instruments à sa disposition. Je vais en citer trois. En premier lieu, il convient de noter que l'interdépendance politique, économique et militaire entre les deux pays est extrêmement asymétrique : pour l'Égypte, l'Italie est un pays très important tandis que l'inverse n'est pas si vrai. Cela signifie que l'Italie dispose d'un véritable pouvoir de négociation sur l'Égypte qui est non seulement très important, mais qu'elle n'utilise pas actuellement, ou qu'elle a décidé de ne pas utiliser pleinement. C'est un fait sur lequel je pense que nous devrions beaucoup réfléchir et également interroger, je vous invite donc à vous pencher sur ce sujet. En deuxième lieu – comme l'ont souligné précédemment certains membres de la Commission, et je pense qu'il est extrêmement important de le souligner à nouveau – les étapes les plus décisives de l'enquête judiciaire sur l'affaire Regeni ont été franchies pendant la période où l'ambassadeur italien était absent de son poste au Caire. Cela doit, à mon avis, nous faire réfléchir sur le choix qui a été fait le 14 août 2017. C'est un choix qui doit être évalué et peut-être aussi réévalué ou certainement requalifié, à la lumière du fait qu'en Égypte, ce choix a été compris sans équivoque comme un retour à la normalité. À mon avis, il devrait également être réévalué à la lumière du fait que, comme nous le savons, le processus judiciaire est dans l'impasse depuis douze mois. Par conséquent, la décision faite de

faire revenir l'ambassadeur en Égypte doit être évaluée très soigneusement. Je terminerai par le troisième et dernier instrument, sous forme de recommandation, qui est aussi un souhait : que l'Italie exige une fois de plus que l'Europe n'oublie pas ses valeurs fondamentales, parmi lesquelles la justice et la démocratie, et que l'Europe, qui prétend souvent se comporter comme une puissance morale dans son action extérieure, n'oublie pas de placer ces mêmes valeurs au cœur de ses relations avec des pays comme l'Égypte.

Je vous remercie.

LE PRESIDENT. Je tiens à remercier la professeure Brighi.

Avant de donner la parole aux collègues pour des questions, je voudrais faire une remarque. Cette Commission enquêtera et examinera tous les aspects qui peuvent être utiles à la recherche de la vérité et, surtout, à la reconstitution du contexte et des causes qui ont conduit à la mort de Giulio Regeni. Nous espérons que la professeure Maha Abdelrahman sera en mesure de coopérer avec cette Commission dans une plus large mesure que ce qu'elle a fait avec les autorités italiennes et avec les autorités judiciaires, étant donné que ma déclaration se rapportait également à son refus de répondre directement aux autorités italiennes, ce qui était son droit en vertu du droit anglais, comme l'a souligné ici même le Dr. Colaiocco, mais étant donné aussi que beaucoup de ses réponses étaient réticentes. C'est la conviction que la Commission a acquise jusqu'à présent, mais nous espérons que la professeure Maha Abdelrahman pourra coopérer avec nous et ainsi dissiper tout doute en venant à l'audition. Je voulais également dire que nous comprenons les raisons de l'absence des universitaires qui n'ont pas voulu participer à l'audition pour protéger et garantir leur possibilité de recherche en Égypte. Nous espérons qu'à l'avenir nous pourrions les entendre, s'ils le souhaitent, même en secret, évidemment lorsque cela sera plus facile de le faire d'un point de vue logistique, en raison de l'urgence sanitaire.

M. Ungaro a la parole.

MASSIMO UNGARO. Merci, Monsieur le Président. J'avais trois questions à poser aux auditionnés, mais en fait, la professeure Brighi a déjà répondu à l'une d'entre elles. Toutefois, je voudrais d'abord faire quelques commentaires.

En premier lieu, je suis d'accord pour dire qu'il manque un centre de recherche italien sur le Moyen-Orient et que, dans un pays comme le nôtre, qui vise le dialogue euro-méditerranéen, ne pas avoir un centre de recherche *ad hoc* est vraiment une grande perte et un grand manque. Je crois qu'il s'agit là d'un point important qui dépasse évidemment le cadre de l'enquête menée par la Commission. J'en viens à mon deuxième point, si je peux ajouter quelque chose à ce que le Président a dit. Je comprends parfaitement la défense du monde universitaire, de la liberté académique, et il est évident que les tuteurs (*tutors*) des doctorants ne sont pas des *baby-sitters*. Il est évident qu'ils indiquent la voie d'une recherche, mais que c'est au doctorant lui-même de décider où et comment mener ses recherches. Toutefois, je voudrais insister, en tant que simple membre de cette Commission, sur le fait qu'il est très important pour nous d'obtenir une plus grande coopération de la part de la professeure Maha Abdelrahman, parce que jusqu'à présent, d'après les différentes auditions que nous avons tenues depuis décembre, il me semble comprendre que l'objet des recherches de Giulio Regeni est l'aspect fondamental qui a déterminé sa fin – malheureusement. Par conséquent, je pense qu'il est important que cette Commission comprenne un peu mieux pourquoi cette recherche a été menée sur ces sujets, dans ces conditions, sachant, en outre, le lien entre Cambridge, le Centre d'étude des droits économiques et sociaux du Caire et le syndicaliste Abdallah. Nous espérons donc une plus grande collaboration de la part de la professeure Abdelrahman. Bien sûr, je suis d'accord avec la dénonciation des attitudes parfois hostiles et agressives de la presse à l'encontre de la professeure Abdelrahman, mais, cela

dit, il reste qu'il y a toujours un manque de coopération de sa part, ce qui est un problème pour cette Commission. Je voulais juste réitérer ce point, qui a déjà été évoqué par le Président.

Je vais passer à mes deux questions. Je voulais demander si nos auditionnés, spécialistes de l'Égypte contemporaine, peuvent donner un avis sur ce qu'a été l'impact de l'affaire Regeni sur l'Égypte contemporaine, sur la politique, sur ce que je ne sais pas si on peut l'appeler la société civile, sur la société égyptienne depuis 2016 et jusqu'à aujourd'hui. Je ne sais pas si vous pouvez ajouter quelque chose de plus que ce que vous avez déjà signalé. Autant je suis d'accord avec beaucoup des considérations exprimées par la professeure Brighi sur la politique étrangère italienne, surtout par rapport à l'Égypte, autant je voulais savoir quel a été, selon vous, l'impact de l'affaire Regeni sur les relations entre l'Égypte et l'Occident. Enfin, la professeure Brighi a suggéré à cette Commission quelques leviers que l'Italie pourrait mobiliser pour obtenir une plus grande coopération de la part de l'Égypte. Je ne sais pas si les autres auditionnés souhaitent ajouter quelques considérations supplémentaires sur cet aspect.

LE PRESIDENT. Nous allons aborder quelques points et vous donner ensuite la parole pour vos réponses. Les collègues Trancassini et Quartapelle ont demandé la parole.

PAOLO TRANCASSINI. Merci d'être intervenus dans notre Commission et d'y apporter votre contribution. Je dois dire qu'au départ, j'ai été très surpris, car sincèrement, je ne m'attendais pas à ce qu'à la lumière du temps qui s'est écoulé et du rôle que joue cette Commission, le sujet soit la manière dont le meurtre de Regeni a été véhiculé et vécu sur les réseaux sociaux et toute la place accordée aux articles de presse. Je me serais attendu – et c'est ma première question – à ce que vous nous donniez une réponse quant à savoir dans quelle mesure cette fumée qui a tourbillonné autour du meurtre de Giulio Regeni, que ce soit par la voie des médias sociaux ou par celle d'une presse qui n'était peut-être pas tout à fait au courant, aurait pu profiter au gouvernement italien, car il aurait suffi, pour dissiper les doutes, à la fois dans les médias sociaux et dans la presse, d'une déclaration claire de notre gouvernement ou même d'un membre de la majorité qui aurait fait la lumière sur qui était Giulio, ce qu'il faisait et peut-être même donner de la dignité à son travail. Nous savons tous maintenant – grâce au travail de reconstruction réalisé par la famille – que notre ministère des Affaires étrangères et notre ambassade ont été immédiatement informés de l'importance et de la rigueur scientifique du travail de Giulio Regeni.

Je voudrais ensuite clarifier un autre point. Le professeur Casini – du moins pour ce qui est de mon souvenir des travaux de cette Commission – nous indique une importante chose qui, à mon humble avis, est tout à fait nouvelle. Jusqu'à présent, nous avons compris beaucoup de choses sur le meurtre de Regeni, en partie grâce à l'excellent travail réalisé par le Parquet de Rome. Cependant, c'est la première fois que nous entendons dire que le meurtre de Giulio Regeni est un message clair qui est arrivé. Ce n'est pas rien, car nous avons jusqu'ici supposé que quelqu'un avait peut-être fait une erreur d'appréciation face à Regeni, que des informations déformées avaient été reçues. Mais aujourd'hui, le professeur Casini nous dit qu'un message devait arriver, que le meurtre est un message et que ce message a produit des effets. Jusqu'à ce matin, j'imaginai que les personnes qui avaient ordonné ce meurtre avaient peut-être pu, avec le temps, se repentir un peu de ce qui était arrivé. Alors qu'aujourd'hui – et si c'est le cas, c'est vraiment une nouvelle – nous découvrons qu'évidemment, ils feraient à nouveau la même chose. Ils ont réussi à détourner l'attention du monde syndical. Donc le meurtre de Regeni est quelque chose qui devait être fait et ceux qui l'ont fait non seulement ne le regrettent pas, mais en profitent. Aussi, je me demande par rapport à cela quel est l'avantage de bloquer la recherche sur ce monde. J'aimerais attirer votre attention sur ce point et vous demander de nous donner plus d'informations. Je crois que c'est crucial pour notre Commission.

Enfin, je crois qu'il faut souligner les mots de la professeure Brighi. Elle ne se contente pas de nous dire que les relations avec le gouvernement égyptien étaient et restent bonnes. Ceci, je veux dire, fait partie d'une

politique internationale, de la politique étrangère de notre gouvernement. Nous avons nos idées personnelles, mais nous ne sommes pas là pour les examiner. Mais il est important, et je vous demanderai de nous l'expliquer un peu mieux, quand vous dites : « plus la répression est dure, plus les relations s'accroissent ». Eh bien, peut-être que la dureté de la répression et l'amélioration des relations peuvent d'une certaine manière être liées au meurtre de Regeni, parce que c'est de cela dont nous parlons, et si vous ressentez le besoin de nous parler d'un meurtre odieux, j'aimerais comprendre si la dure répression a également concerné Regeni, car dans ce cas, je crois que ce serait très grave si les relations entre les deux pays – sans entrer dans les mérites, je le répète, de la politique étrangère de l'ancien et du nouveau gouvernements – s'étaient améliorées, ou définitivement améliorées, à la suite de la répression sanglante dans laquelle le pauvre Regeni a également fini. Merci.

LE PRESIDENT. Je donne la parole à la collègue Quartapelle. Je donnerai ensuite la parole aux auditionnés pour répondre à cette première série de questions.

LIA QUARTAPELLE PROCOPIO. Bonjour. Je tiens à remercier la SeSaMO et les universitaires qui sont intervenus. Je vais me présenter très brièvement, car ce que je voudrais demander est lié à une très courte notice biographique. J'ai été chercheuse, j'ai été doctorante, j'ai été étudiante italienne et aussi étudiante d'universités britanniques, et j'ai mené des recherches à l'étranger. Je pose cette question aujourd'hui en la regardant aussi de l'autre côté. J'ai écouté avec une très grande attention ce que vous avez dit sur le rôle de la professeure de Cambridge, sur les difficultés de mener une recherche libre dans le contexte d'un régime oppressif comme celui de l'Égypte. Cependant, je voudrais me référer à ce que la professeure Brighi a dit dans son discours sur le fait de considérer l'affaire, le meurtre et la torture de Regeni dans le contexte d'une certaine attitude de la politique étrangère italienne. L'objectif de cette Commission est précisément de parvenir à une compréhension du type d'instruments dont l'Italie dispose pour arriver à une vraie réponse sur l'affaire Giulio Regeni. Il s'agit clairement d'une Commission qui a beaucoup à voir avec les décisions relatives à la politique étrangère, et chaque jour, lorsque la Commission se réunit (au moins une fois par semaine), nous nous demandons ce que la politique étrangère pourrait faire, de quels instruments dispose la politique étrangère italienne. La politique étrangère italienne a fait des choses ces dernières années. Comme l'a mentionné la professeure Brighi, la décision de rappeler l'ambassadeur italien au Caire est l'un de ces instruments que la politique étrangère italienne a utilisé pour atteindre la vérité. Les relations commerciales ont été interrompues, les échanges culturels ont été interrompus, et notre position étrangère envers l'Égypte a été revue, de même que les échanges et la profondeur du dialogue. Malheureusement, votre intervention ne m'a apporté aucune réponse à une autre question que nous nous posons dans cette Commission et que je voudrais vous poser à nouveau. Que peut faire le monde académique italien pour mieux protéger les étudiants et les chercheurs italiens qui vont faire des recherches sur le terrain ? Très honnêtement, je suis désolée d'avoir entendu dans vos propos une idée de recherche libre qui signifie une idée de recherche irresponsable. C'est-à-dire que la responsabilité incombe entièrement au doctorant, qui décide de ce qu'il doit faire, du type d'initiatives à prendre, du type de personnes à contacter. Dès lors, on ne comprend pas exactement en quoi consiste le lien entre le corps enseignant et les étudiants. S'agit-il d'un lien qui guide l'étudiant, qui l'oriente, lui donne la direction, qui le fait grandir ? Je pose cette question après avoir été doctorante, après avoir bénéficié du soutien de professeurs qui m'ont fait grandir en tant que chercheuse et en tant que personne.

La Commission essaie de comprendre ce qu'elle peut faire, quel type de changements il peut y avoir dans la politique étrangère italienne afin de parvenir à la vérité, puisqu'il y a déjà eu des changements dans l'attitude de l'Italie vis-à-vis de l'Égypte, nous discutons souvent pour savoir s'ils étaient suffisants, si nous devons en prendre d'autres, quel type d'initiatives politiques nous devons prendre. Ma question est très simple. Quel type d'initiatives l'université italienne entend-elle prendre pour protéger la sécurité des jeunes qui partent à

l'étranger pour faire leur thèse, leur doctorat, leurs recherches sur le terrain ? Je crois que l'affaire Giulio Regeni est si grave que les réponses que nous avons reçues jusqu'à présent des personnes que j'ai écoutées ne me satisfont pas. Merci.

LE PRESIDENT. Je donne la parole à nos auditionnés. Je vous demande seulement de donner des réponses précises, afin que nous puissions respecter l'horaire, en raison de la reprise des travaux de l'Assemblée. Nous pourrions suivre le même ordre pour les réponses que précédemment.

MONICA RUOCCO, présidente de la Società per gli studi sul Medio Oriente (SeSaMO). Je commencerai par la dernière question. Il est évident que la liberté de choix par un doctorant de son propre sujet de travail et la liberté de recherche – dans ce cas effectuée dans un autre pays – concerne aussi le professeur qui suit cette demande, qui forme le doctorant ainsi que l'école doctorale qui offre des cours, etc. C'est indiscutable. Je reviens sur la demande que Daniela Melfa a formulée à la fin de son intervention. Le fait est que, malheureusement, l'institution académique italienne n'a pas de structures dans ces pays, c'est-à-dire que nos doctorants – et cela m'est arrivé personnellement – doivent recourir aux instituts français, britanniques, danois, etc. Si nous avions de tels instituts de recherche italiens dans ces pays – qui sont, par ailleurs, des pays d'intérêt euro-méditerranéen, très importants pour la politique, pour l'économie, pour la culture italiennes – la situation serait différente. L'institution académique italienne pourrait le faire, elle pourrait exprimer et introduire ses propres connaissances à travers ces centres de recherche. Je voudrais insérer à nouveau la question de Giulio Regeni dans la situation plus générale de la liberté de recherche en Égypte qui ne concerne, malheureusement, pas seulement les chercheurs et les universitaires étrangers. Comme l'a dit Lorenzo Casini, la liberté d'expression et de recherche concerne également les universitaires, chercheurs et intellectuels égyptiens. Par conséquent, je pense que nous devrions élargir notre regard et examiner la situation de la liberté d'expression et de recherche dans l'Égypte d'aujourd'hui dans son ensemble, tant en ce qui concerne les chercheurs et universitaires étrangers que les chercheurs et universitaires égyptiens.

DANIELA MELFA. Je commencerai moi aussi par la dernière question posée par la députée Quartapelle. L'activité de recherche que nous avons tenté de décrire n'est pas une recherche « irresponsable ». Ce n'est en aucun cas en ces termes que nous nous sommes exprimés. Le directeur de thèse, le superviseur, littéralement, a un travail de supervision. Le superviseur, le tuteur, comme je le disais, donne son accord, aide à redéfinir la méthode de travail, donne un coup de main pour structurer la littérature de référence bibliographique. Mais le chercheur est sur le terrain et, bien souvent, il dispose de plus d'éléments de connaissance que le superviseur. Je suis personnellement les recherches d'un doctorant qui travaille entre la Tunisie et le Niger, il fait un travail comparatif. Je connais la situation en Tunisie, mais pas bien celle du Niger.

Que peut donc faire l'institution académique italienne ? Je tiens à souligner ce que l'institution académique italienne fait déjà ! Nous continuons à fonctionner avec les instruments et les ressources, souvent limitées, dont nous disposons, avec une forte motivation et nous n'envoyons personne « au casse-pipe ». Il a été dit tout à l'heure ce qu'était la SeSaMO, quand elle est née. La SeSaMO est précisément née du besoin – pour les chercheurs travaillant sur le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord – de se connaître, de se mettre en réseau. C'est fondamental. Mais nous sommes dans le registre de l'informel, du bénévolat, de la gratuité et, je crois qu'il est important de le préciser, au-delà de notre rôle professionnel. Je voudrais répondre au député Trancassini – je pense qu'il s'adressait à moi – qui se demandait pourquoi j'avais tant insisté sur les reconstructions de la presse. Peut-être par déformation professionnelle, nous, les universitaires, sommes habitués à déconstruire, et je ne pense pas qu'il soit superflu de faire ce travail. En réalité, les médias, les réseaux sociaux révèlent ce qui est une façon de penser prédominante, qui semble si évidente, donnée pour

acquise et considérée comme vraie, qu'il devient de plus en plus difficile de dire : « mais regardez, ce n'est pas comme cela ». C'est la raison pour laquelle j'ai voulu partir des croyances répandues pour clarifier quel est le rôle du chercheur par rapport à son doctorant. De même, le concept d'« intérêt national » mériterait un tel travail de déconstruction, ce qu'Elisabetta Brighi a très bien fait dans son essai dans le volume, et qu'elle a rapidement évoqué ici. Merci.

LE PRESIDENT. Je donne la parole au professeur Casini.

LORENZO CASINI. Je vais commencer à répondre à la question du « message ». Excusez-moi, je suis un homme de lettres et je commence par une citation littéraire d'un roman égyptien de Alaa al-Aswani, traduit sous le titre *Automobile Club d'Égypte*, une célébration allégorique de la révolution de 2011, qui se termine par le mariage du héros égyptien et d'une jeune fille européenne. Il s'agit d'un renversement de toute une tendance de la représentation de l'Europe qui a orienté l'évolution du roman égyptien des années 1930 à nos jours. Pourquoi cela se produit-il ? Parce que les jeunes protagonistes égyptiens de la révolution de 2011 ont vécu la relation avec leurs pairs européens comme une ressource précieuse. Ces relations transnationales font peur à ceux qui exercent le pouvoir. C'est pourquoi je ne m'attarderai pas tant sur les aspects spécifiques du monde syndical : à mon avis, ce sont les universitaires qui vont en Égypte, qui entretiennent des rapports avec les Égyptiens, qui franchissent les murs de la censure grâce à ces relations qu'ils entretiennent à leur retour en Italie qui font peur. La question syndicale est une question sensible. Mais en 2016, les syndicats avaient déjà été largement anéantis par le régime, comme le montre l'essai de Del Panta sur le mouvement ouvrier dans notre volume *Minnena. L'Égypte, l'Europe et la recherche après le meurtre de Giulio Regeni*. Ce sont précisément ces relations qui font peur. Je ne dis pas et n'ai pas dit que le meurtre de Giulio Regeni était motivé ; qu'il est motivé et expliqué par la nécessité d'envoyer un message. En fait, le message était là, et après 2016, la possibilité de se déplacer en Égypte a radicalement changé.

J'en viens à la question du rôle de l'institution académique italienne. Comme ma collègue Melfa vient juste de l'expliquer, nous avons l'habitude de faire des recherches dans la Syrie de Hafez El-Assad ou dans l'Irak de Saddam Hussein. Il n'existe pas de précédent similaire à celui de Giulio Regeni. Lorsque, par exemple, je suis allé en Égypte pour faire mes recherches, j'ai eu des relations avec de nombreux écrivains qui avaient été en prison, qui étaient aussi des opposants politiques. Ma directrice de thèse a suivi mes recherches, mais elle ne connaissait pas la réalité à laquelle je faisais face. On ne peut pas demander cela à un directeur de thèse, notamment parce que la recherche prend forme au fur et à mesure que vous entretenez des relations sur le terrain. Cela nous protégerait et nous aiderait d'avoir des centres de recherche sur le terrain où nous pourrions compter sur eux, mais il n'est pas possible de demander à un directeur ou une directrice de thèse d'avoir un aperçu de ce que le chercheur fait sur le terrain. Je le répète, à partir du moment où des accords de collaboration sont conclus et où les universités égyptiennes sont incluses dans ces échanges de mobilité, je pense que les enseignants, les chercheurs et les étudiants ne doivent pas être laissés seuls.

LE PRESIDENT. Je vous en prie, professeure Brighi.

ELISABETTA BRIGHI. Je vous remercie pour vos questions, qui me font comprendre qu'il y a aussi un intérêt à se confronter. En même temps, elles me font aussi comprendre qu'il est nécessaire de continuer le dialogue et de le faire avec un esprit d'ouverture aussi aux perspectives qui vous sont présentées, c'est-à-dire en essayant de comprendre quelle peut être notre perspective en tant qu'universitaires. Je suis très frappée par le fait que cette différence de perspectives ait été interprétée par vos questions répétées comme notre obstination ou comme notre réticence. En vérité, cette interprétation me frappe beaucoup car il n'y a rien de

réticent dans ce que j'ai dit, il n'y a aucun entêtement de notre part. Il s'agit simplement d'essayer d'expliquer, du mieux que nous pouvons, ce qu'est le métier d'universitaire, ce qu'est être un chercheur à partir de notre expérience d'universitaires. Donc, merci beaucoup pour les questions et je pense qu'elles sont très importantes justement parce qu'elles nous font réaliser qu'il y a encore beaucoup de choses sur lesquelles nous devons nous comprendre. C'est un point général par rapport aux questions que vous avez soulevées.

Puis, très brièvement, je répondrai à certaines des questions qui ont été soulevées. Je commencerai par le député Trancassini. Je vous remercie de l'attention que vous avez portée à mon intervention. Vous avez souligné que j'avais mis en parallèle la répression d'al-Sissi et le rapprochement entre les deux pays (c'est-à-dire entre l'Italie et l'Égypte). J'ai fait ce parallèle mais je tiens à préciser que j'ai simplement souligné un parallélisme entre les deux choses. J'ai dit qu'en même temps que la répression augmentait, il y avait eu un rapprochement entre les deux pays. Comme nous, spécialistes des sciences sociales, le savons, corrélation n'est pas synonyme de causalité. Autrement dit, je n'ai pas voulu dire qu'en raison de la répression interne, les relations s'étaient améliorées. Simplement, et je ne fais que répéter ce que j'ai dit dans mon intervention, il y a eu un rapprochement entre les deux pays, malgré la dérive antidémocratique et contre-révolutionnaire d'al-Sissi. Maintenant, pourquoi est-ce important ? En réalité, cette question est également liée aux interventions ultérieures. C'est très important parce que depuis 2008, c'est-à-dire depuis le traité de Lisbonne, l'Europe dispose d'un instrument appelé conditionnalité, un instrument qui conditionne son action extérieure – c'est-à-dire la politique étrangère de tous les États européens – au respect de certaines valeurs fondamentales, dont, bien sûr, les droits de l'Homme. Vous comprenez maintenant qu'une politique étrangère qui poursuit, ou plutôt renforce certaines relations avec des pays qui violent de façon flagrante les droits de l'Homme et les valeurs fondamentales que l'Union européenne a inscrit dans sa constitution, signifie que cette politique de conditionnalité n'existe plus. Cela signifie que notre action de politique étrangère n'est plus liée à ces valeurs, ou en tout cas que le mécanisme qui les maintenait ensemble, avec la politique étrangère, s'est effondré. C'est le point que je voudrais soulever aujourd'hui.

Je reviens à la question de la députée Quartapelle, à laquelle mes collègues ont déjà répondu, sur ce qui est fait dans le monde académique pour protéger les étudiants. Beaucoup de choses sont faites. Par exemple, il existe des processus d'évaluation des risques liés à la recherche. Je peux apporter un exemple personnel en tant que directrice de thèse. J'ai récemment eu un étudiant qui souhaitait étudier la situation d'un pays qui venait de sortir d'un conflit de dix ans. Nous sommes-nous arrêtés ? Avons-nous décidé de ne pas envoyer cet étudiant parce que c'était dangereux ? Non, nous l'avons envoyé quand même, mais avec la prudence appropriée et nous avons pris un grand soin à minimiser le risque. Mais peut-on vraiment annuler le risque, c'est-à-dire arriver à une recherche à risque zéro ? Non, car la seule chose qui réduit radicalement le risque de la recherche, c'est la volonté du pays dans lequel s'effectue la recherche de protéger la liberté de la recherche. C'est le facteur vraiment décisif et vraiment essentiel. Si j'envoie un chercheur dans une situation de conflit ou de post-conflit et que je m'assure également d'avoir pris toutes les précautions nécessaires, mais que ce pays a décidé de cibler les chercheurs, rien ne les empêchera de suivre mon chercheur ou de mettre ses téléphones sur écoute. Je dis ça parce que c'est arrivé. Aussi, le véritable facteur décisif, malgré toutes les précautions que l'on peut prendre à l'égard de la recherche, est donc de savoir si le pays dans lequel la recherche est effectuée a décidé de viser la liberté de recherche, ou non. J'espère avoir été claire sur ce point.

La dernière chose que je voulais dire est en rapport avec la première question, celle du député Ungaro. Le professeur Casini a déjà en partie répondu. Quand vous dites que la fin de Giulio a été décidée par son sujet de recherche, je ne pense pas être d'accord, parce qu'au moment même où Giulio travaillait au Caire, beaucoup d'autres chercheurs travaillaient sur ce sujet, et donc on ne peut pas comprendre pourquoi les autres chercheurs n'ont pas fini de la même façon, si c'était à cause du sujet de recherche. Ce à quoi nous devons penser, c'est que cinq agents des services de renseignement égyptiens ont été placés dans le registre des suspects. Ce qui a donc décidé de la fin de Giulio, et ce qui s'est retrouvé ensuite sur le registre des suspects,

ce n'est pas la recherche en tant que telle mais ce sont des noms précis d'agents appartenant à l'appareil sécuritaire égyptien.

LE PRÉSIDENT. Je vais donner la parole au député Pettarin, puis j'aurai quelques questions à poser au nom d'un certain nombre de députés qui ont suivi l'audition à distance.

GUIDO GERMANO PETTARIN. Merci, je serai très bref. Il y a des remarques que vous avez faites qui m'ont beaucoup frappé, une en particulier. Il s'agit de l'observation qu'il n'existe pas de précédents tels que celui de l'affaire Giulio Regeni. La question que je me pose est de savoir ce que signifie le fait qu'il n'existe pas de précédents à celui qui se réfère à Giulio Regeni. N'y a-t-il jamais eu de précédent impliquant un Italien dans un cas similaire ou n'y a-t-il jamais eu de précédent impliquant un chercheur de quelque nationalité que ce soit ? Je dis cela parce que d'autres remarques que vous avez faites m'ont beaucoup frappé, toujours en référence à cette hypothèse. La plupart des résultats des activités d'enquête ont eu lieu à l'époque où notre ambassadeur était absent du Caire. Au moment où il a été décidé de faire revenir notre ambassadeur au Caire, le message ou l'impression que le retour de l'ambassadeur a donné était que tout allait bien.

L'autre observation était qu'à un certain moment, il y avait eu une sorte de *new deal* dans les relations entre l'Italie et l'Égypte, une sorte de lune de miel qui avait également conduit l'Italie à devenir le plus important des partenaires commerciaux de l'Égypte. Cet événement a naturellement eu une grande influence sur ce type de situation, mais les données qui sont ressorties des auditions de la Commission nous ont montré que le commerce, en particulier dans certains types de domaines tels que les armements et les systèmes d'armes, a continué à se développer même après ce qui est arrivé à Giulio Regeni. En outre, et c'est le dernier point que vous avez soulevé et que je vais répéter, ce qui m'a encore beaucoup frappé, c'est le fait que vous dites que l'Italie n'utilise pas la persuasion, la persuasion morale et peut-être la persuasion économique qu'elle pourrait utiliser à l'égard de l'Égypte. La question que je vous pose est extrêmement brutale et est finalement liée au fait que l'Union européenne n'existe pas dans cette situation et que nous savons tous qu'il n'y a pas de politique étrangère de l'Union européenne et que les conditionnalités ne sont que des feuilles de vigne. La question est la suivante. Si Giulio Regeni avait été anglais et non italien, aurait-il été tué de la même manière ? Je sais que ce n'est pas une question simple, mais je pense qu'elle fait partie des choses que nous nous demandons. Merci.

LE PRÉSIDENT. Excusez-moi, entre-temps, je vais vous poser d'autres questions qui ont été reçues des commissaires qui suivent les débats, malheureusement par vidéoconférence.

La première question est celle de la collègue Suriano qui voudrait savoir pourquoi, à votre avis, la recherche de Giulio est apparue gênante étant donné que les chercheurs, comme vous l'avez dit, mènent de telles recherches en Égypte depuis des années. Vous avez déjà partiellement répondu à cette question. Ensuite, elle demande quelle est la raison pour laquelle, à votre avis, la professeure Abdelrahman a décidé de ne pas coopérer pleinement avec les enquêteurs italiens, en décidant de ne pas être interrogée directement par eux.

Le collègue Sportiello demande si les superviseurs, en aidant les doctorants, leur indiquent également des interlocuteurs possibles qui peuvent faire partie d'un réseau à construire sur place. Plus précisément, et c'est un ajout que je fais, moi, et qui a été soulevé dans d'autres questions, parmi les rôles du directeur de thèse, y a-t-il aussi celui d'identifier et d'aider à l'identification d'un superviseur sur place au regard de la recherche ?

La collègue Sportiello demande encore si vous ne pensez pas que le manque de coopération de la professeure Maha Abdelrahman n'a pas contribué au manque de clarté sur toute cette affaire. La troisième question tient à votre mention qu'il n'y avait pas de précédents qui pouvaient donner lieu à des craintes pour la condition

de Giulio au Caire. Cependant, cette Commission est au courant que quelques mois plus tôt, il y a eu le cas d'une autre chercheuse qui a été expulsée d'Égypte, simplement parce qu'elle avait reçu un texte que l'appareil de sécurité égyptien avait considéré comme suspect. Les encadrants sont-ils informés d'une manière ou d'une autre de cas comme celui-ci afin d'alerter ou d'informer les doctorants qui sont sur le départ ? Telles sont les questions posées par la collègue Sportiello.

Comme il n'y a pas d'autres interventions, je vais ajouter quelques questions, puis nous pourrons, après vos réponses, clore l'audition. Parmi les tâches de la Commission, il y a celle de mener des enquêtes et des recherches sur la sécurité de la recherche. C'est l'une des tâches assignées à la Commission par la résolution qui l'a instituée. Il me semble que cette audition s'est fortement concentrée sur cet aspect important, qui est l'un des aspects de l'affaire Giulio Regeni, et dans une moindre mesure sur d'autres questions tout aussi importantes abordées par votre travail et également au cours de cette audition. C'est précisément pour cette raison que je voudrais insister sur certains points. Je l'ai dit tout à l'heure à propos des rôles du directeur de thèse, du superviseur d'un doctorant, mais plus généralement des institutions de recherche et universitaires. De ce point de vue, il y a une partie qui concerne évidemment l'institution académique italienne, les choses que ma collègue Quartapelle disait, mais il y a aussi le rôle d'une institution académique importante comme Cambridge.

La question que je vous pose est la suivante : qu'est-ce que Cambridge a modifié après qu'un de ses chercheurs doctorants a été assassiné de cette manière en Égypte ? Nous vivons actuellement une situation similaire avec l'affaire Patrick Zaki, dans laquelle l'Université de Bologne a pris des positions très claires à l'égard du gouvernement égyptien. Nous n'avons pas connaissance de positions aussi claires et décisives, sinon circonstancielles, de la part des dirigeants de Cambridge. Certaines d'entre elles sont rapportées dans votre volume, dans l'essai du professeur Starkey, qui dit exactement comment il n'y a pas eu de prises de position aussi nettes que ce que l'on aurait été en droit de s'attendre.

L'autre question était celle évoquée par la collègue Sportiello. Nous savons maintenant qu'il y a eu un précédent impliquant une chercheuse de Cambridge qui avait été expulsée d'Égypte et que l'université était en quelque sorte consciente du climat difficile qui y régnait à l'époque. Nous savons également que Giulio Regeni avait exprimé quelques inquiétudes à sa directrice de thèse concernant l'identification du superviseur égyptien. Maintenant, il est clair que je ne viens pas pour vous poser ces questions à vous. Mais je les signale pour dire qu'il faut que nous répondions à ces questions et que cela ne peut se faire par des réponses télégraphiques données aux autorités britanniques. Il est probable que cette grande confusion et ce climat créé dans la presse, dont vous dites qu'il n'est qu'un effet de l'incompréhension, ont pu être alimentés par le fait de ne pas avoir pris une position clairement explicite et de ne pas avoir coopéré pleinement avec les autorités impliquées dans cette enquête. Donc, bien qu'au niveau formel l'Université de Cambridge a collaboré avec le Ministère public italien pour l'acquisition et la mise à disposition des documents nécessaires, et bien que la professeure Maha Abdelrahman a été interrogée et a répondu formellement, il reste que leur réticence à une pleine collaboration et leur positionnement formel ont certainement alimenté les choses que vous avez rapportées ici aujourd'hui et qui n'a pas contribué à donner un rôle complet au monde académique à ce stade.

Je vous donne la parole pour vos réponses.

MONICA RUOCCO, présidente de la Società per gli studi sul Medio Oriente (SeSaMO). Merci beaucoup pour cette deuxième série de questions. Je commence par le rôle de la directrice de thèse, du tuteur d'une thèse, et s'il identifie ou non des interlocuteurs sur le terrain. Pas toujours. Je m'occupe principalement de littérature et de dramaturgie et ceux que je peux identifier sont des experts et des écrivains qui se trouvent dans d'autres pays. J'ai des collègues qui se réfèrent et appartiennent aux universités des différents pays en question. Toutefois, je réitère l'autonomie dont dispose parfois, souvent, le doctorant ou le chercheur par

rapport aux indications initiales qui lui ont été données, si elles l'ont été. Évidemment, les encadrants informent, ils informent autant qu'ils le peuvent sur la situation des pays. Mais, encore une fois, je pense que la situation égyptienne à cette époque était une situation absolument particulière. Quand on dit qu'il n'y a pas de précédent à une telle mort, à un tel assassinat, à une attaque aussi violente contre un chercheur, il n'y en a vraiment jamais eu, à ma connaissance.

Je laisserai à mes collègues les questions plus spécifiques sur les relations internationales et sur le cas de la décision de ma collègue Maha Abdelrahman. Je ne la connais pas, je ne l'ai jamais rencontrée personnellement, je ne serais donc pas en mesure d'identifier les raisons pour lesquelles elle a fait ses choix. Merci.

DANIELA MELFA. Je serai moi aussi extrêmement brève. Je voudrais simplement signaler que, du moins en ce qui concerne l'université italienne, il n'existe pas de procédure réglementée pour laquelle il faut faire les choses d'une certaine manière. Il existe une pratique consolidée, soutenue par l'expérience, dans laquelle s'inscrit cette relation entre directeur de thèse et doctorant. Peut-être est-ce différent dans le cas de l'université anglaise, mais il n'est pas nécessaire d'identifier un superviseur sur place dans le cas italien. Mais il est certain que le professeur, s'il a des contacts utiles, les fournira au doctorant, d'autant plus si c'est la première fois que ce dernier se rend dans un pays donné. Mais je répète qu'il s'agit d'une pratique consolidée. Le directeur de thèse se situe sûrement à un niveau différent de sa propre carrière, il a plus d'expérience, plus de maturité, plus de préparation, alors il contribue évidemment à encadrer la recherche, à la diriger, mais en respectant l'indépendance et la liberté de recherche du doctorant. Est-ce que les encadrants sont informés des cas problématiques ou des risques ? Par qui ? Le directeur de thèse, c'est-à-dire nous, je le répète, nous opérons avec les outils et les ressources dont nous disposons. Nous avons le souci d'être attentifs à ce qui se passe sur place, mais nous ne recevons pas de communications officielles à ce sujet.

LORENZO CASINI. Mes collègues ont déjà commenté l'affirmation selon laquelle il n'y a pas de précédents. Si l'on regarde l'histoire des quelques décennies précédentes, je ne dis pas que nous ne pouvons pas trouver de cas, je n'ai pas d'informations fiables pour le dire, mais nous ne pouvons certainement pas trouver ce genre d'acharnement, qui a ensuite eu ces répercussions. Je vous invite à y réfléchir, cela me semble important. Pensez à un régime tel que celui du père al-Assad en Syrie. Les universitaires qui s'y rendaient, mais aussi les archéologues, les linguistes, les personnes qui faisaient des recherches non contemporaines, tous savaient qu'ils pouvaient être interceptés, suivis, espionnés. Après quelques jours, ils avaient identifié leur propre espion qui les suivait, mais savaient aussi que le risque qu'ils pouvaient encourir, si par hasard quelques commentaires de trop leur avaient échappé, pouvait être l'expulsion. C'était le risque maximal qu'un universitaire européen pensait pouvoir encourir. La raison pour laquelle la recherche de Giulio a été considérée problématique, à mon avis, a trait avant tout au contexte. En 2012, j'ai assisté à des réunions avec des amis et nous parlions de politique. C'était l'époque Morsi, mais il y avait une grande vivacité, un grand bouillonnement politique et culturel. On parlait également de l'importance des syndicats qui étaient en train de se former et de s'affirmer en Égypte. Ces sujets faisaient partie d'une discussion publique qui se déroulait dans des cafés où s'asseyaient syndicalistes et intellectuels de gauche. Toute personne qui travaille sur l'Égypte contemporaine sait dans quels cafés certaines personnes s'assoient, chaque café a un type particulier de consommateurs. Tout ceci était connu. Je pense qu'il faut vraiment se concentrer sur le contexte de la disparition de Giulio, d'ailleurs un 25 janvier, où il y a eu des perquisitions. Souvenons-nous que les démocrates égyptiens ont immédiatement dit : « Giulio *minnena* », c'est-à-dire « Giulio fait partie de nous et a été tué comme l'un des nôtres ». Ce 25 janvier, des rafles ont été effectuées et de nombreuses personnes ont disparu. À ce propos, on pourrait se demander ce que Patrick Zaki a fait. Honnêtement, j'ai été bouleversé d'entendre l'ambassadrice Belloni dire, en réponse à une question que vous

aviez posée sur Patrick Zaki : « Je continue à me demander ce qu'il a fait ». Pour nous, qui entretenons des relations avec des amis et des collègues égyptiens, les nouvelles nous parviennent tout le temps, même sur les réseaux sociaux. Chaque jour, il y a une disparition. Deux jeunes traductrices ont disparu et on n'a plus jamais rien su d'elles. Qu'avait fait Patrick Zaki ? Rien ! Il avait probablement mis un *like* sur Facebook. Tel est le niveau de répression en Égypte aujourd'hui, et il est clair qu'aujourd'hui je n'enverrais pas un doctorant en Égypte, mais je n'enverrais pas non plus un étudiant, bien que les universités égyptiennes figurent toujours parmi les destinations des étudiants Erasmus. Les institutions européennes et le ministère de l'Université et de la Recherche donnent une légitimité à la possibilité d'envoyer des étudiants ; à mon avis, pourtant, pour le moment, les conditions de sécurité ne sont pas réunies.

En ce qui concerne la question sur l'italianité de Giulio, sur la possibilité qu'il ait été ressortissant d'un autre pays, je peux juste rappeler que récemment, aux Émirats Arabes Unis, je ne sais pas si vous avez suivi l'affaire, un chercheur britannique a été arrêté et soumis à une peine sévère, et sa libération n'est advenue qu'après le travail diplomatique du Royaume-Uni. Au Koweït, une chercheuse française a été expulsée. Je crois que ces atteintes à la liberté de la recherche se sont multipliées ces dernières années, et je vous invite vraiment à réfléchir encore une fois à la manière dont ces évolutions s'inscrivent dans le cadre d'une mutation de l'équilibre géopolitique, d'un changement aussi du poids de nos pays face à ces réalités. Il y a l'idée que l'on peut faire des choses qui n'ont jamais été faites auparavant.

LE PRÉSIDENT. Merci. Avant de donner la parole à la professeure Brighi, je voulais faire un petit commentaire sur ces dernières choses. Quatre ans ont passé depuis le meurtre de Giulio. En ce qui concerne les dernières choses qui ont été dites, y a-t-il des protocoles, des choses qui ont changé dans la manière de mener des recherches, d'évaluer, par exemple, la sécurité des pays où l'on va ? Les institutions européennes et italiennes ont fait le choix, cela a été mentionné, de considérer l'Égypte comme un pays sûr malgré tout ce qui s'y passe ; mais les universités sont-elles autonomes pour définir quels sont les pays où les conditions de sécurité sont remplies et quels protocoles adopter ? Des protocoles ont-ils été établis ? Par exemple, l'université de Cambridge a-t-elle modifié quelque chose dans sa façon de traiter la recherche en Égypte ? Savez-vous s'il y a des universités italiennes qui ont choisi de changer leurs protocoles de sécurité ou d'interrompre les possibilités de mener des recherches en Égypte ?

MONICA RUOCCO, présidente de la Società per gli studi sul Medio Oriente (SeSaMO). J'interviens sur ce point. Immédiatement après l'assassinat de Regeni, nous avons eu une communication officielle pour arrêter d'envoyer des étudiants et des doctorants, mais en fait, officiellement, les communications et les relations avec les universités égyptiennes n'ont jamais cessé. Nous avons continué avec Erasmus Mundus, les conventions continuent et c'est à la discrétion de l'enseignant, du recteur et des universités individuelles de se comporter ou non d'une certaine manière. Mais honnêtement, je ne pense pas que des directives soient arrivées, sauf immédiatement après l'affaire Regeni.

ELISABETTA BRIGHI. Je reviendrai sur cette dernière question dans un instant, mais je voulais d'abord aborder quelques autres points. Le premier est celui soulevé par le député Pettarin, qui pose des questions auxquelles je n'ai malheureusement pas de réponse. Si Giulio avait été anglais, aurait-il été tué de la même façon ? Malheureusement, ce n'est pas une question pour laquelle je dispose d'informations et à laquelle je peux donner une réponse. À mon avis, il y a beaucoup de questions urgentes à poser, et je garderais celle-ci pour plus tard car elle est malheureusement spéculative.

En ce qui concerne la deuxième série de questions, mes collègues ont déjà parlé des précédents. Pour être clair, il y avait eu des cas d'expulsion ou de détention, ou des demandes d'explications au chercheur, mais il

n'y avait pas eu de précédent du même type que celui qui est arrivé à Giulio. C'est en gros ce que nous essayons de dire. Tout au plus, comme l'a dit à juste titre le professeur Casini, y a-t-il eu des expulsions. En ce qui concerne l'expulsion de la chercheuse de Cambridge, je n'ai pas d'informations sur le fait que ces données soient parvenues à Cambridge ou non, mais je pense que oui. Je pense qu'elle aurait certainement fait l'objet d'une information, et c'est probablement le cas. La sécurité de la recherche est une question importante, et je pense que nous devons absolument l'examiner. En Angleterre, il y a eu un débat très fort après l'affaire Regeni. Après février 2016, de nombreuses universités ont pris à bras le corps cette question précisément parce qu'elles étaient choquées par ce fait qui marquait une discontinuité et posait un problème aigu. Plus précisément, je ne sais pas si Cambridge a changé les protocoles ou non, j'étais déjà dans une autre université à cette époque. Mon université a certainement fait un travail de réévaluation de ces formulaires. En Angleterre, il existe des procédures standard appelées *risk assessment exercises* (exercices d'évaluation des risques). Il s'agit de protocoles, de documents à remplir qui sont ensuite examinés non seulement par le directeur de thèse, mais à tous les niveaux, y compris par le chef de département. La signature qui compte finalement sur ces protocoles est celle du chef du département, qui assume la responsabilité des travaux de recherche sur le terrain. Les protocoles existent, mais fondamentalement ces protocoles sont basés sur les évaluations que les ministères des Affaires étrangères font officiellement. L'évaluation de la possibilité pour les chercheurs de se rendre dans un pays déterminé est absolument basée sur les directives du Foreign Office dans le cas de l'Angleterre et du ministère des Affaires étrangères dans le cas de l'Italie. Je tiens à souligner que l'Égypte est encore aujourd'hui considérée comme un pays sûr par les organes officiels du ministère des Affaires étrangères, et non par les universités. Il faut le souligner.

Je voulais dire une dernière chose sur la question du député Suriano et aussi sur les remarques du Président, à savoir la question de comprendre pourquoi la directrice de thèse a décidé de ne pas coopérer. Je voudrais reprendre ce que je disais tout à l'heure, en disant que, formellement, il y a eu une coopération et donc, encore une fois, je crois qu'il est juste de le souligner. La directrice de thèse a répondu aux questions des enquêteurs italiens par l'intermédiaire des autorités anglaises. Pourquoi a-t-elle décidé de ne pas coopérer de manière plus substantielle ? Cela, il faut le demander à elle ou à ses collègues de Cambridge. Ce que je peux dire, cependant, est que les cancanes de la presse italienne, qui ont commencé immédiatement après les faits et qui ont immédiatement lancé des accusations – pas des hypothèses mais des accusations – contre cette professeure et contre l'Université en général a été fortement stigmatisé à Cambridge. De même, le non-respect du secret de l'instruction a également été stigmatisé de manière négative, à savoir le fait que des déclarations données confidentiellement aux autorités judiciaires apparaissaient régulièrement dans la presse. Ces deux éléments ont été stigmatisés à Cambridge de manière négative et ont très probablement fait comprendre qu'il fallait faire preuve d'une certaine prudence dans les relations avec ces instances. Tout cela a en fait conduit de nombreux universitaires à se poser une question : pourquoi tant d'attention a été accordée à Cambridge et non à l'Égypte ? Cela a profité à l'Égypte parce que cela a détourné l'attention ailleurs. Ma question cependant, que je vous adresse également aujourd'hui, est de savoir pourquoi cela devrait profiter à l'Italie. Si cela convient à l'Égypte de montrer les autres du doigt, pourquoi cela devrait-il nous convenir à nous, l'Italie ? Personnellement, je ne pense pas que cela nous convienne à nous. C'est une question qui, je m'en souviens, m'est apparue très clairement, et que je vous transmets, ainsi que mes remerciements pour les questions et pour l'occasion que vous nous avez donnée.

LE PRESIDENT. Je vous remercie beaucoup pour la précieuse contribution que vous avez apportée aux travaux de la Commission, pour vos réponses et pour votre patience à être avec nous, même dans ce format à distance. Je vous souhaite bon travail et bonne continuation.

Je déclare l'audition close.